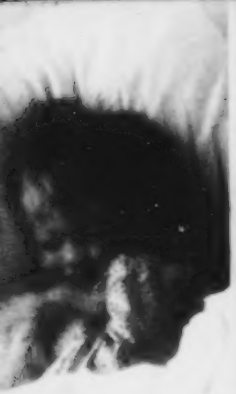

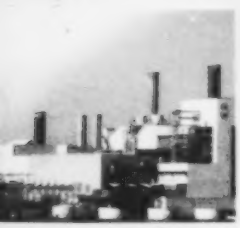

RAPPORT D'ACTIVITÉS

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Québec

104-01719/

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2002-2003

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC

Québec

Diffusion
Agence de l'efficacité énergétique
5700, 4e avenue Ouest, bureau B-405
Charlesbourg (Québec)
G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6379
1 877-727-6655 (sans frais)
Télécopieur : (418) 643-5828
Courriel : aee@aee.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec 2003
Dépôt légal - 4e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-41109-9
Publication no AEE-03-06-06

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration du ministre 5

Déclaration du président du conseil d'administration 6

Faits saillants 7

PREMIÈRE PARTIE - L'Agence de l'efficacité énergétique 9

1.1 Mission 9

1.2 Produits et services 9

1.2.1 Clientèles 10

1.3 Conseil d'administration 11

1.3.1 Membres 11

1.3.2 Activités 12

1.4 Organigramme au 31 mars 2003 12

1.5 Contexte et enjeux 13

1.5.1 Contexte socio-économique 13

1.5.2 Contexte technologique 14

1.5.3 Contexte environnemental 14

1.6 Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels 14

1.7 Déclaration de services à la clientèle 14

1.8 Plan annuel de gestion des dépenses 2002-2003 15

1.9 Ressources humaines 15

DEUXIÈME PARTIE - Résultats obtenus 16

Orientation 1 :

Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie 16

1er objectif

Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, y compris les flottes de véhicules 16

2e objectif

Inciter à la modification des habitudes de consommation énergétique 19

Orientation 2 :

Favoriser le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique et appuyer son rayonnement 23

1er objectif
Soutenir la recherche, le développement et la démonstration de produits, de technologies, de procédés et d'équipements performants sur le plan énergétique 23

2e objectif
Diffuser et renforcer l'expertise québécoise en efficacité énergétique sur les marchés étrangers 25

Orientation 3 :

Consolider le partenariat avec les milieux régionaux et locaux en vue de promouvoir l'efficacité énergétique 26

1er objectif
Soutenir les initiatives régionales et locales en faveur de l'efficacité énergétique 26

2e objectif
Accentuer les efforts de sensibilisation auprès de la clientèle municipale 26

Orientation 4 :

Concevoir et offrir des produits et des services de qualité, et consolider le savoir-faire de l'Agence 28

1er objectif
Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'efficacité énergétique et faciliter son utilisation 28

2e objectif
Maintenir et renforcer les façons de faire et l'expertise de l'équipe 29

TROISIÈME PARTIE - Sommaire des résultats des principaux programmes et des interventions de l'Agence 30

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2003 37

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTHOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 49

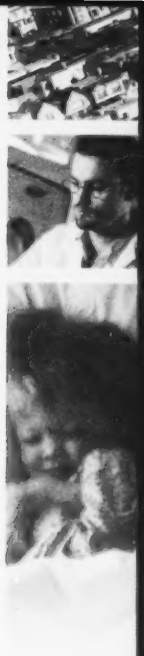

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

À titre de ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001) et conformément aux termes de l'article 26 de cette loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités accompagné des états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2002-2003 terminé le 31 mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, et ministre responsable de l'application de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique,

Sam Hamad

Sam Hamad

Monsieur Sam Hamad
Ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs, et ministre
responsable de l'application de la Loi sur
l'Agence de l'efficacité énergétique
5700, 4e Avenue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Suivant les dispositions de l'article 25 de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001) et au nom des membres du conseil d'administration et du personnel de l'Agence, j'ai le privilège de vous présenter le rapport d'activités accompagné des états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique pour l'exercice financier 2002-2003 terminé le 31 mars 2003. Ces documents ont été approuvés par le conseil d'administration de l'Agence.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Le président du conseil d'administration de
l'Agence de l'efficacité énergétique,

Henri Desmeules, ing.

FAITS SAILLANTS

Voici, pour l'ensemble des secteurs d'activités, les principaux résultats de l'année 2002-2003.

ORIENTATION 1

Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie

1er objectif

Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, y compris les flottes de véhicules

2e objectif

Inciter à la modification des habitudes de consommation énergétique

Bâtiments

- Réalisation d'études de faisabilité pour 562 bâtiments institutionnels
- Adhésion de 33 municipalités locales et de 11 municipalités régionales de comté (regroupant 158 municipalités et arrondissements) à l'intervention dans le secteur municipal, permettant la réalisation d'études de caractérisation dans 236 bâtiments

Habitations

- Inscription de 245 maisons au concept Novoclimat^MC, dont 74 maisons usinées
- Inspection énergétique de 1 046 maisons, ainsi que 36 inspections supplémentaires effectuées à la suite de la réalisation de travaux
- Visite de 3 959 foyers dans le cadre du Programme d'intervention destiné aux ménages à budget modeste
- Formation de 75 nouveaux intervenants dans le domaine de la construction
- Engagement de 16 nouvelles entreprises à faire de Novoclimat^MC leur standard de construction de maisons
- Embauche et formation de 8 nouveaux agents locaux de livraison pour le service d'inspection énergétique
- Sensibilisation à l'efficacité énergétique de près de 500 000 jeunes fréquentant 650 établissements verts Brundtland

ORIENTATION 2

Favoriser le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique et appuyer son rayonnement

1er objectif

Soutenir la recherche, le développement et la démonstration de produits, de technologies, de procédés et d'équipements performants sur le plan énergétique

2e objectif

Diffuser et renforcer l'expertise québécoise en efficacité énergétique sur les marchés étrangers

Soutien

- Mise en œuvre d'une vingtaine de projets de démonstration et de collaboration dans le cadre du Programme de promotion de l'efficacité énergétique

- Production de huit nouvelles fiches de promotion portant sur les résultats concluants de projets de démonstration

Appui

- Élaboration d'un plan de mise en oeuvre portant sur une stratégie d'atténuation des gaz à effet de serre en Tunisie
- Étude afin d'évaluer les occasions d'affaires sur le marché nord-américain

ORIENTATION 3

Consolider le partenariat avec les milieux régionaux et locaux en vue de promouvoir l'efficacité énergétique

1er objectif

Soutenir les initiatives régionales et locales en faveur de l'efficacité énergétique

2e objectif

Accentuer les efforts de sensibilisation auprès de la clientèle municipale

Soutien

- Réalisation de la Semaine de l'efficacité énergétique du 4 au 8 novembre 2002
- Création de 8 nouvelles caravanes de l'efficacité énergétique

Sensibilisation

- Tournée d'information auprès des municipalités
- Conclusion de 18 ententes de partenariat dans le cadre du Programme de promotion de l'efficacité énergétique

ORIENTATION 4

Concevoir et offrir des produits et des services de qualité, et consolider le savoir-faire de l'Agence

1er objectif

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'efficacité énergétique et faciliter son utilisation

2e objectif

Maintenir et renforcer les façons de faire et l'expertise de l'équipe

Connaissances

- Évaluation du potentiel d'économie d'énergie dans les secteurs commercial et institutionnel
- Production d'un bilan des 5 premières années d'activités de l'Agence

Façon de faire

- Renouvellement, en novembre 2002, de la certification ISO 9001
- Révision complète du Programme de promotion de l'efficacité énergétique (PPEE)
- L'Agence, de même que l'ensemble de ses partenaires et collaborateurs, se sont vus décerner de nouveau le premier rang canadien, ex-æquo avec le Yukon, pour leurs réalisations

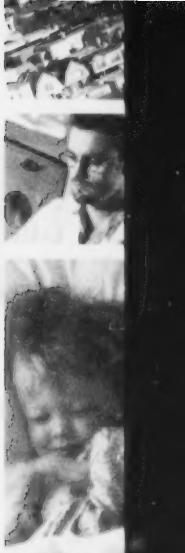

PREMIÈRE PARTIE

L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

1.1 MISSION

Créée en 1997, l'Agence de l'efficacité énergétique a pour mission d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec, et cela, dans une perspective de développement durable.

Pour ce faire, l'Agence dispose d'un budget annuel de près de 6 millions de dollars, auquel s'ajoute une contribution des partenaires de 2 millions de dollars, en vue d'offrir des produits et services de qualité à la clientèle. Ce budget permet notamment de soutenir financièrement le développement de projets et la réalisation d'interventions favorisant une meilleure gestion et une meilleure consommation de l'énergie.

Reconnue au Québec comme une référence neutre et objective en matière d'efficacité énergétique, l'Agence joue également un rôle de veille stratégique dans son domaine d'expertise afin de s'assurer de fournir une information de pointe à sa clientèle.

1.2 PRODUITS ET SERVICES

En vue de réaliser pleinement la mission qui lui a été confiée, l'Agence offre à sa clientèle divers produits et services. Reflets de son expertise, ces derniers lui permettent de faire la promotion de l'efficacité énergétique afin de bien remplir les mandats prévus à sa loi constitutive. Les cinq produits et services sont :

Projets de démonstration

- Projets originaux réalisés in situ, en collaboration avec des partenaires, dans le but de démontrer les avantages d'une technologie, d'une nouvelle approche ou d'une nouvelle application qui offrent un potentiel d'efficacité énergétique intéressant et qui sont reproductibles.

Avis gouvernementaux, encadrement législatif et soutien au cadre normatif

- Commentaires ou avis formulés au gouvernement ou à certains organismes sur toute question relative à l'efficacité énergétique, incluant les lois, les règlements et les normes dans ce domaine.

- Propositions de modifications aux lois, aux règlements ou aux normes sous la responsabilité de l'Agence et leur mise en application.

Matériel et outils d'information, de formation et d'éducation

- Production de divers outils d'information, de formation et d'éducation concernant tous les aspects de l'efficacité énergétique, en fonction des clientèles et de leurs besoins : manuels de formation, publications, site Web, centre de documentation, expositions, conférences, congrès, produits multimédias, trousses d'intervention, etc.

- Veille stratégique et activités prospectives.

- Diffusion de ces divers outils aux clientèles.

Programmes en efficacité énergétique

- Conception, gestion, suivi et évaluation de plans d'action et d'outils d'intervention correspondants, en collaboration avec divers partenaires, pour atteindre les objectifs définis.

Appui à l'exportation

- Assistance technique et organisationnelle aux entreprises afin de les aider à pénétrer des marchés prometteurs en efficacité énergétique en :

1. facilitant l'accès aux organismes internationaux de financement ;
2. offrant de l'information sur ces marchés ;
3. organisant et accueillant des missions commerciales.

1.2.1 Clientèles

Les stratégies d'intervention de l'Agence s'adressent à une clientèle variée dont les besoins et les attentes diffèrent d'un secteur d'activités à l'autre.

GRAND PUBLIC	• Propriétaires et locataires d'immeubles ou de logements • Jeunes des niveaux primaire et secondaire • Élèves du postsecondaire • Professeurs et intervenants en éducation • Adultes en formation professionnelle et continue
COMMERCIALE	• Petites et moyennes entreprises (vente au détail) • Entreprises de services • Édifices à bureaux
INDUSTRIELLE	• Industries grandes consommatrices d'énergie • Industries manufacturières (transformation) • Autres industries, incluant la petite et la moyenne industries
INSTITUTIONNELLE	• Réseau de la santé et des services sociaux • Réseau de l'éducation • Secteur public • Secteur municipal
TRANSPORT	• Automobilistes • Conducteurs de véhicules lourds • Gestionnaires de flottes • Usagers du transport en commun

1.3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.3.1 Membres

Le conseil d'administration de l'Agence est composé d'au moins sept membres et d'au plus dix membres nommés par le gouvernement du Québec, auxquels s'ajoute d'office le directeur général. Les membres du conseil, issus des milieux intéressés par l'efficacité énergétique, sont mandatés pour une période maximale de cinq ans.

Membres du conseil d'administration au cours de l'année financière 2002-2003

Henri Desmeules, président
Ingénieur de formation, ancien sous-ministre adjoint au ministère des Transports du Québec

André Chalifour
Ingénieur-consultant en gestion de l'énergie

Johanne Desrochers
Présidente-directrice générale de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec

Richard Lamarche
Vice-président division Énergie à Alcoa, première fusion, Groupe Nord-est

Ghislaine Larocque
Vice-présidente des ventes et services à la clientèle à Hydro-Québec

Guylaine Lehoux
Directrice du marketing à la Société en commandite Gaz Métropolitain

Pierre Martel
Vice-président principal, Ventes et exploitation à Ultramar ltée

Jean Paradis
Enseignant au Cégep d'Alma

Jacinthe B. Simard
Ancienne mairesse de la municipalité de Baie-Saint-Paul de 1986 à 1999 et ex-présidente de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec de 1994 à 1999

Denis Tanguay
Directeur général de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie

Réjean Carrier
Directeur général de l'Agence de l'efficacité énergétique

1.3.2 Activités

Durant l'exercice financier 2002-2003, le conseil d'administration de l'Agence a tenu sept séances régulières, deux séances spéciales et il a adopté plus de soixante résolutions.

Le conseil a fait le point sur les orientations de l'Agence, dans le cadre des travaux liés à l'approbation du plan de développement 2003-2004, horizon 2006. De plus, le conseil a porté une attention spéciale à la préparation d'un bilan faisant état des résultats obtenus par l'Agence au cours de ses cinq années d'existence. Enfin, le conseil a aussi donné son assentiment à des modifications aux programmes et interventions de l'Agence.

En plus des décisions reliées à l'administration générale, le conseil a autorisé l'Agence à participer à plusieurs projets de démonstration, à des ententes de collaboration ainsi qu'à soutenir la réalisation d'études de faisabilité pour une valeur globale supérieure à 1 million de dollars.

1.4 ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2003

MINISTRE RESPONSABLE DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC
M. Sam Hamad

CONSEIL D'ADMINISTRATION
M. Henri Desmeules, ing., président

DIRECTEUR GÉNÉRAL
M. Réjean Carrier, directeur général

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES
Mme Lysane Montminy, directrice

DIRECTION DES PROGRAMMES
Mme Line Drouin, directrice

Secrétaire de l'Agence
J. E. Alain Dancau

Conseillers en communication et éducation
Sylvie Côté
Jean Guay
Serge Laurendeau

Personnel de soutien aux opérations
Maryse Beaulieu
Hélène Cimon
Line Coiteux
Joanne Couture
Carol Desbiens
Aline Dontigny
Lucette Fraser
Dyan Laflamme
Lisette Montreuil
Jean-Yves Tremblay

Conseillers en efficacité énergétique
Denis Bourret
Mario Camuel
Guillaume Couillard
Gilles D'Amours
Michel Fournier
Guy Gosselin
Caroline Imbeau
Douglas Labelle
André Lacroix
Luc Lamontagne
Nadia Leulier
Benoit Legare
Annie Roy
Robert Ménard
Michal Zaczkowicz

Conseillers en administration et en affaires internationales
Lucie Plante
Eric Léger

1.3.2 Activités

Durant l'exercice financier 2002-2003, le conseil d'administration de l'Agence a tenu sept séances régulières, deux séances spéciales et il a adopté plus de soixante résolutions.

Le conseil a fait le point sur les orientations de l'Agence, dans le cadre des travaux liés à l'approbation du plan de développement 2003-2004, horizon 2006. De plus, le conseil a porté une attention spéciale à la préparation d'un bilan faisant état des résultats obtenus par l'Agence au cours de ses cinq années d'existence. Enfin, le conseil a aussi donné son assentiment à des modifications aux programmes et interventions de l'Agence.

En plus des décisions reliées à l'administration générale, le conseil a autorisé l'Agence à participer à plusieurs projets de démonstration, à des ententes de collaboration ainsi qu'à soutenir la réalisation d'études de faisabilité pour une valeur globale supérieure à 1 million de dollars.

1.4 ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2003

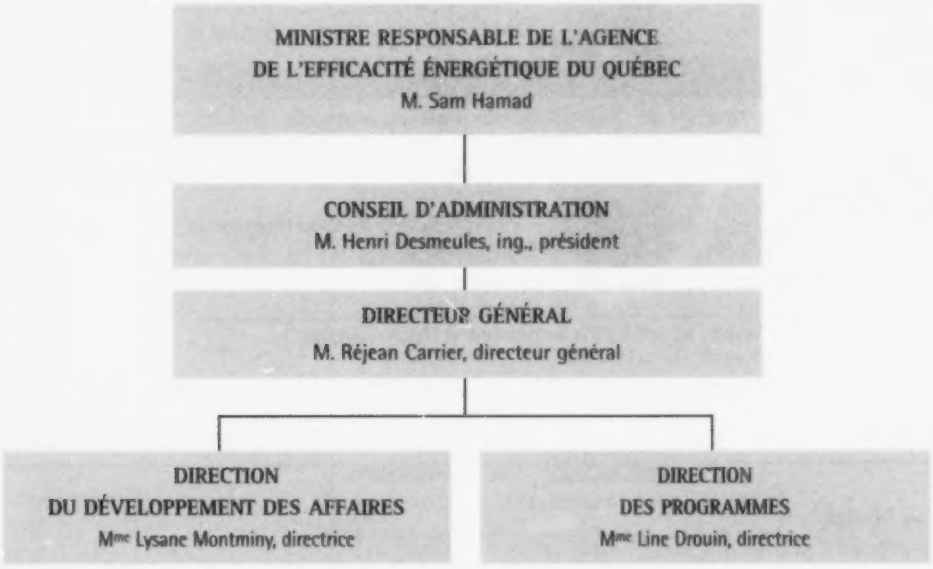

Secrétaire de l'Agence
J. E. Alain Daneau

Conseillers en communication et éducation
Sylvie Côté
Jean Guay
Serge Laurendeau

Personnel de soutien aux opérations
Maryse Beaulieu
Hélène Cimon
Line Croteau
Joanne Couture
Carol Desbiens
Aline Dontigny
Lucette Fraser
Dyan Laflamme
Lisette Montreuil
Jean-Yves Tremblay

Conseillers en efficacité énergétique
Denis Bourret
Mario Canuel
Guillaume Couillard
Gilles D'Amours
Michel Fournier
Guy Gosselin
Caroline Imbeau
Douglas Labelle
André Lacroix
Luc Lamontagne
Nadia Leullier
Benoit Légaré
Annie Roy
Robert Ménard
Michal Zaczkiewicz

Conseillers en administration et en affaires internationales
Lucie Plante
Éric Léger

1.5 CONTEXTE ET ENJEUX

Au fil des ans, l'Agence s'est dotée d'orientations et d'objectifs clairs et précis afin de répondre aux besoins des consommateurs d'énergie et de fournir le soutien, de même que l'information nécessaire, à la prise de décisions ou à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique. Il est évident que le contexte dans lequel prennent place ces diverses activités de l'Agence évolue rapidement ayant parfois des incidences sur les approches, les politiques et les stratégies envisagées. Il est donc essentiel de mettre en lumière les principaux facteurs socio-économiques, technologiques et environnementaux ayant une influence sur les choix et les actions posées quotidiennement.

Le défi de l'efficacité énergétique en est un d'importance pour le Québec; tous ont intérêt à réduire leur consommation d'énergie dans une perspective économique ou environnementale. Ce faisant, plusieurs font des efforts personnels, conscients que l'efficacité énergétique contribue à améliorer leur confort. Certaines normes récentes font en sorte que les nouvelles habitations et les nouveaux bâtiments sont de mieux en mieux construits et que les appareils sont de plus en plus performants. Les entreprises, grandes consommatrices, font aussi des investissements importants afin de demeurer à la fine pointe de la technologie et d'améliorer leur compétitivité.

Il y a pourtant des efforts à faire. Malgré un contexte où le prix de l'électricité est relativement bas par rapport à la plupart des régions dans le monde, l'analyse du potentiel d'économie d'énergie démontre que de nombreuses mesures d'économie s'avèrent rentables. Cependant, pour toutes sortes de raisons et d'un point de vue individuel, d'entreprise ou institutionnel, plusieurs de ces mesures ne sont pas appliquées.

Ainsi, les utilisateurs d'énergie doivent être davantage sensibilisés au fait qu'ils peuvent obtenir ou produire le même bien en consommant moins d'énergie, et ce, sans réduire leur confort ou leur productivité. Pour un ménage, la somme ainsi économisée peut être épargnée ou servir à l'achat d'autres biens. Pour un dirigeant d'entreprise ou un administrateur public, les économies peuvent être investies dans des immobilisations et des équipements plus productifs.

À cet égard, voici les facteurs socio-économiques, technologiques et environnementaux qui agissent de manière significative sur l'efficacité énergétique. Ces contextes et enjeux représentent des défis et des occasions d'affaires qui inspireront le choix des orientations et des objectifs. Par conséquent, ils permettront de donner un sens précis aux actions futures de l'Agence.

1.5.1 Contexte socio-économique

Deux facteurs influencent l'efficacité énergétique : la variation des prix de l'énergie et la situation économique. Tout projet de réduction de coûts dans une organisation devrait être considéré. Ainsi, pour une même quantité d'énergie consommée et une facture similaire, on peut obtenir plus en utilisant l'énergie de façon optimale.

En ce qui concerne l'électricité, l'énergie économisée à court terme peut être vendue aux marchés étrangers. À moyen terme, cette réduction de la demande permet une utilisation plus rationnelle de la réserve patrimoniale d'électricité, établie à 165 TWh.

L'efficacité énergétique contribue à améliorer la balance des échanges commerciaux lorsqu'elle a pour effet de diminuer les besoins en énergie importée ou d'augmenter notre capacité d'exportation.

L'application de mesures d'efficacité énergétique requiert de la main-d'œuvre, et ce, dans différents secteurs d'activités répartis sur tout le territoire. Elle permet également aux entreprises québécoises de rayonner sur le plan international.

1.5.2 Contexte technologique

Le développement et la recherche dans les domaines de l'efficacité énergétique peuvent obliger certaines entreprises d'ici à s'adapter afin d'assurer leur compétitivité tant au Québec que sur les marchés étrangers. Ces entreprises doivent être rapidement informées du développement de nouvelles technologies et des bénéfices qu'elles peuvent en retirer.

De plus, l'ouverture vers le monde de l'information et des communications favorise l'accroissement des connaissances dans le domaine. Les organisations ont accès plus facilement et plus rapidement à des données de nature stratégique. Par conséquent, il est plus facile de comparer la performance énergétique du Québec à celle d'autres pays.

1.5.3 Contexte environnemental

Plus sensibilisées et mieux informées, les entreprises et les collectivités s'intéressent davantage aux questions énergétiques et environnementales.

L'utilisation de l'énergie fossile constitue l'une des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans le contexte actuel de la mise en œuvre du protocole de Kyoto, l'efficacité énergétique constitue un élément majeur dans une stratégie de réduction des gaz à effet de serre.

L'efficacité énergétique représente l'une des principales mesures, et souvent la première, à considérer pour intervenir au chapitre des changements climatiques.

1.6 LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément au *Plan d'action gouvernemental sur la protection des renseignements personnels*, un diagnostic a été posé sur la conformité des profils d'accès aux renseignements personnels nominatifs de l'Agence aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1).

Une seule demande d'accès à l'information a été présentée au cours de l'année.

1.7 DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

S'inscrivant dans la démarche de modernisation de la gestion publique et conformément à la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), l'Agence a publié, au cours de l'année 2001-2002, une déclaration de services à la clientèle à l'image de son expertise. La direction de l'Agence, de même que son personnel, adhèrent aux principes suivants :

- accueillir la clientèle avec courtoisie et professionnalisme ;
- offrir des produits et services de qualité, adaptés aux besoins de la clientèle ;
- garantir un traitement équitable et impartial à chacune des demandes et ce, en toute confidentialité.

L'Agence place ses clientèles au centre de ses activités quotidiennes. En tout temps, le personnel de l'Agence propose une marche à suivre efficace lors d'une demande de service. Il accompagne la clientèle dans la formulation de cette demande afin de convenir des services à lui offrir et de la documentation à lui fournir pour répondre à ses besoins.

Dans cette perspective, divers mécanismes de contrôle ont été définis afin d'assurer un suivi précis et d'actualiser des engagements énoncés dans la déclaration de services à la clientèle de l'Agence. Des résultats chiffrés, relativement à la mesure de la satisfaction de la clientèle, seront alors disponibles et présentés pour l'exercice 2003-2004. Ces résultats seront établis à la suite d'observations et de vérifications ponctuelles. D'autres seront présentés par le biais de bases de données diversifiées.

1.8 PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2002-2003

	2002-2003	
	BUDGET DE DÉPENSES $	**RÉSULTATS $**
Programmes et interventions financés en totalité par l'Agence		
1. Projets de démonstration	1 248 469	1 109 078
2. Appui régional	1 928 984	1 338 433
3. Programme d'intervention destiné aux ménages à budget modeste	1 306 500	1 382 340
4. Programme institutionnel - municipal	1 236 696	584 732
Programmes et interventions financés en partenariat		
5. Programme institutionnel	1 344 178	1 611 347
6. Novoclimat[MC]	500 541	666 117
7. Service d'inspection énergétique	675 038	656 988
8. Appui à l'exportation	447 394	357 818
Total	**8 687 800**	**7 706 853**

1.9 RESSOURCES HUMAINES

Au chapitre des effectifs, l'Agence a maintenu le nombre d'employés équivalent temps complet à 35, dont 29 permanents et 6 occasionnels.

L'Agence s'est assurée, au cours de la dernière année, de répondre aux attentes gouvernementales en matière de renouvellement de la fonction publique, visant à recruter un minimum de 25 % de nouveau personnel âgé de moins de 35 ans. Ainsi, 50 % des postes remplacés au cours de l'année ont été comblés par des jeunes.

En ce qui concerne l'accueil du personnel, l'Agence continue d'appliquer sa politique d'accueil instaurée dans le cadre de son accréditation ISO 9001.

DEUXIÈME PARTIE
RÉSULTATS OBTENUS

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN INCITANT LA CLIENTÈLE À MIEUX UTILISER L'ÉNERGIE

1er objectif

Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, y compris les flottes de véhicules

a) L'habitation neuve

En 1999, l'Agence a mis sur pied le concept de construction de maisons neuves appelé Novoclimat[MC]. Celui-ci vise à améliorer la performance énergétique des habitations neuves, tout en contribuant au développement d'une industrie de la construction soucieuse d'une gestion efficace de l'énergie. Les exigences techniques Novoclimat[MC] permettent une diminution de la consommation d'énergie liée au chauffage d'au moins 25 % en plus d'améliorer le confort des occupants et d'assurer une bonne qualité de l'air intérieur.

Bien que la mise en marché de ce concept ait démarré lentement, les résultats obtenus cette année laissent entrevoir une meilleure réceptivité de la part de la clientèle, tant des entrepreneurs que des consommateurs. Au 31 mars 2003, 412 maisons ont été inscrites, dont 245 pour l'année en cours, soit 100 de moins que la cible prévue. Les efforts de représentation effectués auprès d'une entreprise de fabrication de maisons usinées, Maison Laprise, ont porté fruit. Des 412 maisons certifiées, 74 sont usinées. L'entreprise a modifié ses méthodes de fabrication et d'assemblage de façon à augmenter la performance énergétique de son produit. Des discussions sont actuellement en cours avec d'autres entreprises oeuvrant dans ce secteur d'activité.

De plus, 16 nouvelles entreprises ont rejoint le Groupe Sélect Novoclimat[MC] qui compte maintenant 19 membres. Ce bassin de nouvelles entreprises représente un potentiel de 250 mises en chantier par année.

Plusieurs partenaires contribuent au succès de Novoclimat[MC]. En plus des partenaires et collaborateurs engagés depuis 1999, soit les Forums efficacité énergétique, les Caisses Desjardins, Hydro-Québec et la Société d'habitation du Québec, l'Agence a signé un accord de contribution avec l'Office de l'efficacité énergétique afin d'harmoniser la maison R-2000 au concept Novoclimat[MC].

La formation des professionnels de l'industrie de l'habitation se fait toujours conjointement avec les associations de constructeurs pour les entrepreneurs généraux et avec la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec en ce qui a trait aux spécialistes en ventilation. Plus de 75 nouveaux intervenants ont été formés cette année.

L'Agence a participé activement à un groupe de travail mis sur pied par la Ville de Montréal afin de développer une norme Novoclimat[MC] pour les logements multiples. Un projet-pilote avec une coopérative de Montréal est en cours. L'Agence compte inciter les municipalités et d'autres coopératives à construire des logements sociaux efficaces et durables. Des discussions ont également lieu avec la Régie du bâtiment et la Société d'habitation du Québec, en vue d'une révision réglementaire de la Loi sur les économies d'énergie et de l'élaboration de nouvelles normes de performance énergétique pour les habitations destinées au climat nordique.

b) L'habitation existante

Tout comme Novoclimat^MC, le service d'inspection énergétique a vu sa notoriété accroître au cours du présent exercice financier. En plus des efforts de promotion accrus de l'Agence, les grands froids de l'hiver de même que le télémarketing de la Société en commandite Gaz Métropolitain ont contribué à cette hausse de la demande. C'est un total de 1 046 maisons qui ont été inspectées, comparativement à 880 l'année dernière. En plus, 36 propriétaires ont demandé une inspection post-travaux.

Consciente que la demande s'accroît, l'Agence a recruté, par appel d'offres, de nouveaux inspecteurs. Huit agents de livraison de plus ont donc été formés. D'autres le seront au cours de l'été 2003.

Les travaux entrepris pour la mise en oeuvre du protocole pour les duplex et triplex se sont poursuivis. En ce qui concerne la mise en application et la promotion d'un plan de marketing sectoriel, l'Agence a réalisé un sondage de satisfaction de la clientèle. Ce dernier s'est avéré satisfaisant et il reflète bien les efforts poursuivis à ce jour auprès des propriétaires d'habitations existantes.

c) Les bâtiments institutionnels

L'intervention s'est poursuivie en collaboration avec la Fédération des chambres de commerce du Québec et les Forums efficacité énergétique selon les mêmes modalités que les années précédentes. Cependant, une révision du mode de fonctionnement a permis de réduire à 2 semaines les délais de traitement des dossiers. Voici les principaux faits saillants :

- 35 nouveaux dossiers d'études de faisabilité, pour un total de 117 depuis le début de l'intervention.
- Un total de 562 bâtiments, dont 57 % en éducation et 43 % en santé. Ces bâtiments représentent 11 % du total des bâtiments du parc immobilier en éducation et santé.
- Le nombre de bâtiments étudiés a diminué par rapport aux dernières années, ce qui a conduit à réviser à la baisse les économies d'énergie prévues initialement dans le plan de développement 2002-2003.
- Les économies d'énergie identifiées dans les études portant sur ces bâtiments s'élèvent en moyenne à 20 % de la facture annuelle d'énergie.
- La période moyenne de récupération sur l'investissement est estimée à 5,5 années.
- Les régions de Montréal et de la Montérégie ont été les régions les plus actives, bien que les fonds aient été disponibles pour l'ensemble des régions du Québec.

À la suite de l'entente-cadre conclue en 2001-2002 entre l'Agence et l'Office de l'efficacité énergétique (OEE), ce dernier versera une contribution financière à 30 institutions. Le montant total des engagements de l'OEE est de 3,7 M$, dont 1,2 M$ a été versé en 2002-2003. De ce montant, 4,5 millions sont destinés à implanter des mesures dans des bâtiments existants, par le biais du volet **implantation** du Programme initiatives des innovateurs énergétiques. Le solde se répartit entre le volet **planification** du programme précédent, le Programme d'encouragement des bâtiments commerciaux (PEBC) et le Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables (PENSER).

L'admissibilité du volet **planification** d'un projet en efficacité énergétique à l'octroi de subventions de l'OEE et la conclusion d'une entente entre cette dernière et l'Agence ont permis de réduire la contribution de l'établissement à 33 % des coûts d'une étude de faisabilité. Cette

entente vise à favoriser une plus grande participation des établissements québécois au PEBC afin qu'ils en retirent plus de bénéfices. À ce jour, l'Agence a apporté son soutien professionnel à deux établissements en vue de faciliter leur adhésion au PEBC.

Rencontres d'information

L'Agence a organisé, avec la collaboration des partenaires impliqués en efficacité énergétique dans le réseau institutionnel, deux rencontres d'information d'une demi-journée portant sur les programmes d'aide financière. Plus de 50 gestionnaires de la santé et de l'éducation ont assisté à ces rencontres à Hull et à Québec. D'autres rencontres de ce type sont prévues pour la prochaine année. Les partenaires participants sont les suivants : les Forums efficacité énergétique, l'Office de l'efficacité énergétique, la Société en commandite Gaz métropolitain, Hydro-Québec et Gazifère.

Fiches techniques et autres efforts de sensibilisation

L'Agence a réalisé plusieurs activités de sensibilisation afin de rejoindre les intervenants du milieu institutionnel. Parmi celles-ci, on retrouve :

- La diffusion de fiches techniques, à raison de 1 200 exemplaires chacune, par le biais de l'Association des gestionnaires de parcs immobiliers (AGPI), portant sur
    - la description d'un projet éconergétique dans une commission scolaire ;
    - plusieurs interventions en efficacité énergétique d'un Centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD).

  Ces fiches ont également été distribuées lors des différents événements promotionnels auxquels participe l'Agence.
- La rédaction d'articles destinés aux décideurs institutionnels et diffusés par le biais d'un supplément publicitaire placé dans le journal Les Affaires en novembre 2002.
- Les conférences et allocutions de membres de l'Agence dans sept événements, dont le congrès San-Tech organisé par l'Association des hôpitaux du Québec.

d) Les procédés, les équipements et les flottes de véhicules

L'Agence a contribué au financement de la mise au point technique ainsi qu'à l'évaluation des performances énergétiques d'un système de stockage du froid destiné aux camions de moyenne taille. L'entreprise Frygy Cube International a finalisé le développement du système durant l'année 2002 et la commercialisation débutera à l'automne 2003. Le segment de marché comprend 1 500 unités immatriculées au Québec. Les économies de carburant envisagées sont de 4 000 litres ou 3 000 $ par année.

En ce qui concerne le dossier du stockage thermique, l'Agence a participé à la conception et à l'essai de prototypes relatifs à la mise au point d'une pompe à chaleur et d'un système d'entreposage de l'énergie pour le chauffage et la climatisation des cabines de camion. Les résultats, bien que préliminaires, sont concluants. En effet, le projet Novacab du Groupe Enerstat a permis de mettre en marché un produit qui permet aux camionneurs de bénéficier du chauffage, du refroidissement et de la ventilation dans leur cabine de camion, sans faire fonctionner leur moteur diesel principal ; cela représente une économie de 4 litres à l'heure. Ce projet se situe dans un contexte de marché de 30 000 camions-tracteurs immatriculés au Québec. Tous ces véhicules sont sujets à des périodes de ralenti prolongées, soit jusqu'à 30 % de leur consommation totale annuelle. Les économies de carburant sont, selon les évaluations, de l'ordre de 6 000

litres et 4 000 $ par année pour chacune des unités installées. Le lancement du produit a eu lieu durant la Semaine de l'efficacité énergétique en novembre 2002, en présence de représentants de l'industrie du camionnage et de la presse locale. Depuis, plusieurs dizaines d'exemplaires de ce produit ont été vendus et les perspectives annuelles laissent entrevoir des ventes supérieures à 100 unités.

Au chapitre des équipements, l'Agence a continué à suivre les développements dans ce secteur, notamment en participant aux travaux de normalisation avec l'Association canadienne de normalisation. Les normes élaborées par cet organisme reconnu sont utilisées dans le Règlement sur l'efficacité énergétique des équipements fonctionnant à l'électricité et aux hydrocarbures. Ce dernier vise l'amélioration des appareils les plus couramment utilisés dans les résidences et les autres bâtiments au Québec. L'Agence a aussi révisé ses méthodes d'inspection des commerces afin d'assurer une approche plus rigoureuse dans l'application du règlement. Dans le cadre du projet d'éco-efficacité en milieu urbain, c'est un total de 425 commerces qui ont été informés d'une démarche en efficacité énergétique caractérisée par des études de faisabilité. De ce nombre, 300 commerces ont bénéficié de cette démarche.

Des campagnes de vérification ont aussi été menées auprès de certaines industries. L'objectif de la campagne de vérification des centrales thermiques des papetières du Québec, qui était de quinze audits, a été dépassé. En effet, plus de 40 chaudières ont été analysées dans 15 usines de l'industrie papetière du Québec pour un coût de 412 100 $. Les mesures retenues totalisent des économies 255 GWh/an ou 5,9 millions $/an, soit 4,3 % de la consommation actuelle des usines participantes. L'implantation de ces mesures nécessiterait des investissements de l'ordre de 5 820 200 $ avec une période de récupération de l'investissement moyenne de moins d'un an. La réduction d'émissions de gaz à effet de serre correspondante serait de l'ordre 45 000 à 66 000 tonnes/an, en fonction du choix d'utilisation de combustibles. Des économies supplémentaires seraient réalisables en effectuant des analyses sur les réseaux de distribution et les utilisateurs de vapeur. Ces composantes ne faisaient pas partie des études réalisées dans le cadre de ce projet.

Enfin, dans la suite de l'étude produite par le Forum des politiques publiques, l'Agence travaille à mettre en place, avec l'aide de l'Office de l'efficacité énergétique, deux campagnes régionales de promotion de l'anti-ralenti des moteurs pour voitures, autobus et camions. Pour ce faire, les partenaires suivants conjugueront leurs efforts : les pétrolières, l'Agence, l'Office, les municipalités et les groupes communautaires.

2e objectif

Inciter à la modification des habitudes de consommation énergétique

a) Les communications

L'Agence a entrepris en 2002-2003 un important virage promotionnel afin de sensibiliser ses clientèles aux avantages de l'efficacité énergétique, notamment en faisant mieux connaître les résultats obtenus en matière d'économie d'énergie à la suite de projets concluants. Une stratégie de communication a donc été élaborée en ce sens, répondant ainsi à une volonté de cibler davantage les clientèles très diversifiées de l'Agence et d'y adapter les messages en fonction de leurs besoins. C'est pourquoi une approche bénéfices-clients est désormais privilégiée dans l'ensemble des activités et des communications de l'Agence. Elle permet d'accroître l'impact des messages et des actions qui sont posées.

Un axe de communication a été développé pour refléter le rôle de l'Agence qui est de concilier le développement économique et la protection de l'environnement. Ainsi, le message corporatif se traduit par le slogan : « Vous économisez. L'environnement y gagne aussi. » qui accompagne désormais la signature gouvernementale de l'Agence.

La tenue d'une conférence de presse, en janvier 2003, dressant le bilan des réalisations de l'Agence depuis sa création, lui a permis d'obtenir une intéressante couverture de l'ensemble des grands médias du Québec. Ce bilan des résultats confirme de belle façon l'importance accordée par l'Agence à la promotion de l'efficacité énergétique et à la réalisation de projets favorisant une gestion rationnelle de l'énergie, à grande échelle. L'efficacité énergétique au Québec représente un secteur d'activité dynamique et rentable dont les objectifs s'inscrivent dans les orientations du gouvernement du Québec.

Le nombre de publications a été augmenté : huit fiches techniques pour les clientèles industrielle et institutionnelle, plusieurs nouveaux dépliants, un feuillet promotionnel sur l'inspection énergétique et Novoclimat, produit à 80 000 exemplaires et distribué notamment aux employés du gouvernement, deux cahiers thématiques publiés dans le cadre de la Semaine de l'efficacité énergétique dans les grands quotidiens, etc.

Au cours de l'année 2002-2003, l'Agence s'est également associée à divers événements afin de promouvoir l'efficacité énergétique. Elle a participé à de nombreux colloques, congrès et foires commerciales. On retrouve ci-après un aperçu des principales activités auxquelles elle a participé.

Activité de sensibilisation	Clientèle rejointe
• Semaine de l'efficacité énergétique	• Ensemble de la clientèle
• Salon national de l'habitation	• Grand public
• Expo-Sciences	• Jeunes du primaire et du secondaire
• Mission éco-énergie de la Commission scolaire de Montréal	• Jeunes du primaire et du secondaire
• Colloque sur l'éducation relative en environnement « Arrive en ville »	• Enseignants
• Gala Mercuriades	• Commerciale et industrielle
• Salon le Monde des affaires	• Commerciale et industrielle
• Concours Énergia	• Institutionnelle, commerciale et industrielle
• Congrès de l'Association québécoise de la maîtrise de l'énergie	• Institutionnelle, commerciale et industrielle
• Fédérations des établissements privés	• Institutionnelle
• San-Tech	• Institutionnelle
• AGPI Maintenance en crise - de l'investissement à la gestion de risque	• Gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel
• Congrès de la Fédération québécoise des municipalités	• Municipale
• Villes et villages en santé	• Municipale
• Colloque sur la réfrigération dans les supermarchés	• Commerciale
• Colloque sur la transformation en agroalimentaire	• Commerciale
• Expo-Contech	• Industrie de la construction
• Congrès de la construction et de la rénovation	• Industrie de la construction
• Semaine des transports collectifs et alternatifs	• Transport
• Journée de l'air pur	• Transport
• Assises de l'Union des municipalités du Québec	• Municipale
• Congrès de l'Association des arénas du Québec	• Municipale

Les activités de communication agissent en soutien à toutes les interventions de l'Agence. Elles jouent un rôle de premier ordre pour la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action en intégrant les différentes facettes des communications qui permettent de maximiser les retombées des actions de promotion, qu'il s'agisse de campagnes publicitaires, de relations de presse ou de commandites.

Nouvelles collaborations

L'Agence a développé d'autres collaborations pour être davantage à l'écoute des besoins de ses clientèles auxquelles elle peut transmettre de l'information et procurer des outils pour faire de l'efficacité énergétique une réalité quotidienne.

- L'Association des gestionnaires de parcs immobiliers en milieu institutionnel :

  deux ateliers d'information et d'échanges sur la réalisation de projets en efficacité énergétique selon le mode des entreprises de services éconergétiques (ESE).

- L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) :

  bilan énergétique des établissements de santé et travaux du comité consultatif en vue d'établir des indicateurs énergétiques plus fiables. Remise d'un prix d'excellence en gestion de l'énergie en collaboration avec l'AHQ.

b) Les ménages à budget modeste

Dans le cadre du Programme d'intervention destiné aux ménages à budget modeste, 3 959 visites ont été effectuées entre septembre 2002 et mars 2003 pour offrir des conseils personnalisés en matière de gestion de l'énergie et pour réaliser des travaux mineurs dans chacun des logements inspectés gratuitement. L'objectif de départ était de 4 000 visites. La Société en commandite Gaz Métropolitain appuyait l'Agence dans ce projet en lui offrant une contribution financière de 150 $ par visite effectuée chez ses clients et en proposant des sessions de télémarketing dans certaines régions du Québec. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale participait également à la promotion du Programme.

Onze organismes à but non lucratif collaborent à la promotion du Programme auprès de la clientèle. Ils se partagent une enveloppe budgétaire annuelle de 1 million de dollars. Fait à noter, afin de mieux définir les balises du Programme, l'Agence a procédé à l'élaboration d'un mécanisme de pérennité du savoir-faire auprès des organismes.

Le tableau suivant présente les résultats obtenus depuis le lancement du Programme en 1999. Ainsi, au 31 mars 2003, le nombre de visites est de 15 475.

Nombre de visites effectuées

Organisme	1999- 2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	1999-2003
ACEF de la Péninsule	-	205	259	286	750
ACEF Estrie	300	425	575	575	1 875
ACEF Outaouais		211	139	350	700
AGIES (Saguenay–Lac-Saint-Jean)		359	242	149	750
Équiterre (Montréal)	566	634	800	510	2 510
Nature-action (Montérégie)		422	628	550	1 600
Négawatt productions inc. (Saguenay–Lac-Saint-Jean)		250	250	250	750
Office municipal d'habitation de Gaspé		150	333	267	750
Option consommateur (Montréal)	511	648	546	585	2 290
Service d'aide au consommateur (Mauricie–Centre-du-Québec)	245	283	289	283	1 100
Vivre en ville (Capitale Nationale)	618	773	855	154	2 400
Total	**2 240**	**4 360**	**4 916**	**3 959**	**15 475**

c) Les jeunes

Les diverses interventions de l'Agence auprès de la clientèle scolaire lui ont permis d'informer et de sensibiliser davantage d'enseignants et d'élèves à l'efficacité énergétique. De plus, les ententes que l'Agence a su développer au fil des années lui ont permis d'initier divers types d'activités en matière d'éducation à l'utilisation rationnelle de l'énergie (EURE). À titre d'exemple, la collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec a permis à l'Agence de rejoindre 75 nouveaux établissements d'enseignement primaires et secondaires, soit un total de 650 relayeurs auprès des écoles vertes Brundtland.

Par ailleurs, l'Agence a appuyé en 2002-2003 différents projets éducatifs touchant des problématiques liées au phénomène des changements climatiques. De concert avec le Fonds d'action québécois sur le développement durable et le Fonds d'action canadien sur les changements climatiques, l'Agence a travaillé activement à promouvoir ses diverses activités en EURE et a participé à des groupes de travail portant sur des thèmes liés à sa mission. L'Agence occupe une place importante dans le dossier de la sensibilisation aux problématiques et aux solutions associées aux changements climatiques.

En juin 2000, l'Agence signait avec la Cité de l'énergie de Shawinigan une entente dont l'objectif était de présenter une exposition permanente intitulée *Efficacité énergétique et changements climatiques*. En 2002-2003, avec la collaboration du Service d'aide au consommateur de Shawinigan et du ministère de l'Environnement du Québec, l'exposition a suscité beaucoup d'intérêt. En effet, plus de 100 000 personnes, de toutes les régions et de tous les âges, l'ont visitée cette année.

Finalement, afin d'assumer pleinement son rôle de soutien à l'éducation et à la formation, l'Agence a collaboré à de nombreuses activités de sensibilisation, notamment :

- les réseaux nationaux et régionaux de l'éducation à un avenir viable présentés par le mouvement des établissements verts Brundtland ;
- la mission éco-énergie, mise en œuvre par le Comité central de l'environnement de la Commission scolaire de Montréal ;
- les Expo-sciences régionales et la Super Expo-sciences, mises sur pied par le Conseil de développement du loisir scientifique (CDLS) ;
- les ateliers éducatifs sur l'efficacité énergétique, développés par le Conseil du loisir scientifique de l'Estrie ;
- les expérimentations en efficacité énergétique, publiées par le magazine jeunesse Les Débrouillards.

ORIENTATION 2

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET APPUYER SON RAYONNEMENT

1er objectif

Soutenir la recherche, le développement et la démonstration de produits, de technologies, de procédés et d'équipements performants sur le plan énergétique

a) La recherche, le développement et la démonstration

Secteurs industriel et commercial

Un projet de recherche et de développement s'est soldé par la mise en marché d'un chauffe-eau instantané fonctionnant à l'électricité et qui est destiné principalement aux petits commerces, aux édifices à bureaux ainsi qu'aux résidences. L'appareil permet de remplacer le traditionnel chauffe-eau électrique et même d'être utilisé comme chauffe-piscine étant donné sa taille compacte. Le chauffe-eau procure des économies d'énergie en raison des pertes de chaleur minimes émanant de son boîtier et parce qu'il peut être installé près du point de demande, réduisant ainsi les pertes de chaleur causées par la tuyauterie.

Un guide destiné au secteur de la transformation alimentaire a été réalisé avec la participation financière de l'Agence. Le guide permet d'identifier certaines technologies applicables au secteur et les économies qui y sont associées.

Des projets débutés en 2001-2002 ont également suivi leur cours :

- projet de recherche et de développement pour la mise au point d'une électrode 10 % plus efficace pour la production de chlorate de sodium ;
- installation et étude du fonctionnement d'une microturbine utilisée pour produire, chez un utilisateur, des quantités modestes d'électricité et de chaleur. Ce mode de production décentralisé d'électricité, impliquant Hydro-Québec et la Société en commandite Gaz Métropolitain, permet de développer un savoir-faire dans une technologie très efficace au plan énergétique. Les essais de performance effectués ont permis de constater d'une façon préliminaire une efficacité globale de 85,9 %, ce qui excède les résultats attendus ;
- système de toile de recouvrement pour piscines intérieures : des essais et des modifications au design se poursuivent ;
- mise en place d'une nouvelle technologie en réfrigération pour les marchés de l'alimentation ;
- réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'un système de chauffage-climatisation géothermique ;
- protocole de thermographie : le projet est en phase de réalisation, les résultats seront disponibles à l'automne 2003 ;

De nouveaux projets prometteurs se sont ajoutés à ceux déjà en cours :

- **Dispositif économiseur de carburant pour les génératrices**
  La fabrication d'un prototype a été entreprise et les perspectives d'économiser de 15 à 35 % de carburant semblent être réalisables. En fait, cet équipement a la possibilité de faire varier la vitesse de rotation des génératrices.

- **Serpentin de chauffage au gaz naturel**
  Le développement d'une unité qui fait varier sa puissance de chauffage s'est poursuivi et devrait permettre une réduction globale de la consommation de gaz de l'ordre de 15 %.

- **Système avec mousse isolante pour serres**
  Une évaluation des performances énergétiques et agronomiques d'un système innovateur débutera en 2003-2004. Le système procurant une isolation améliorée devrait permettre des économies de chauffage de 40 %.

- **Traitement des eaux usées dans le secteur de la transformation alimentaire**
  Le promoteur de la technologie est en discussion avec le partenaire industriel pour implanter une unité de traitement permettant une récupération de chaleur correspondante à 48 % des coûts du chauffage de l'eau.

Quant à la campagne de vérification visant les séchoirs à bois des moulins à scies, le projet est en cours de réalisation. La phase I du projet visant l'analyse de marché est sur le point de se terminer. L'analyse des données recueillies lors de cette étape devrait permettre d'identifier les usines les plus intéressantes pour la phase II du projet qui consiste à réaliser des vérifications énergétiques dans une quinzaine de moulins.

Par ailleurs, un projet, initié par l'Agence, consiste à développer une « approche systématisée » visant à améliorer l'efficacité énergétique des systèmes d'enneigement dans les stations de ski pour toutes les catégories de canons (ventilateurs, bi-fluide et mono-fluide). Les fabricants de canons à neige se préoccupent peu de l'efficacité énergétique et présentent la performance de leurs systèmes uniquement en fonction de l'indicateur de production de neige sur la quantité d'eau. Le projet propose donc de faire l'essai de différents systèmes d'enneigement afin de trouver les systèmes les plus efficaces sur le plan énergétique.

En ce qui concerne la réalisation d'études de caractérisation dans le secteur de l'industrie chimique, l'Agence a favorisé davantage en 2002-2003 les discussions avec le marché de l'industrie de la plasturgie.

L'Agence a également poursuivi ses activités de recherche et de développement et elle a consolidé ses partenariats avec des collaborateurs privés et publics. En ce sens, l'Agence a collaboré avec le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies, les Expo-sciences (afin d'accroître le nombre de projets touchant l'aspect énergétique) et le Gala Énergia, permettant ainsi d'informer et de sensibiliser les principales maisons d'enseignement offrant des programmes en lien avec l'efficacité énergétique.

Enfin, dans le cadre de l'adoption du protocole de Kyoto, le gouvernement fédéral a déposé un plan national d'activités pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le secteur industriel est visé par ce plan et des propositions d'actions interministérielles ont été faites pour aider les petites et moyennes industries (PMI) à respecter le protocole. Un des champs d'intervention visé est l'efficacité énergétique. C'est ainsi que l'Agence, avec la collaboration du ministère de l'Environnement du Québec et du ministère du Développement économique et régional, a développé et proposé la création d'un Fonds en efficacité énergétique pour la PMI.

Secteur des transports

Un projet de recherche et de développement portant sur les ordinateurs de bord destinés au marché des camions et des autobus s'est terminé en mars 2003. Il a été financé par un regroupement de partenaires dont l'Office de l'efficacité énergétique, la Société de l'assurance

automobile du Québec et le ministère des Transports du Québec. Le rapport final permet de catégoriser les quelque 200 produits disponibles sur le marché nord-américain. Mieux encore, une grille d'analyse des caractéristiques et des fonctions de ces appareils est publiée à l'intention des gestionnaires de flotte. L'Agence diffusera les résultats de l'étude et la grille d'analyse lors d'événements publics.

Par ailleurs, le projet BioDiesel mené sur un parc de 155 autobus urbains de la Société de transport de Montréal s'est avéré un grand succès avec des réductions notables d'émissions (les particules visibles) et la diminution des particules fines et ultrafines. L'efficacité énergétique du biodiesel se situe principalement lors de la transformation des graisses animales en carburant alors que la consommation d'énergie est de 20 % inférieure à la distillation et au craquage du pétrole brut. De plus, la consommation du biodiesel (mélange de 20 % biodiesel et 80 % pétrodiesel) génère une économie de 2 % dans les moteurs conventionnels d'autobus urbains. Cette réalisation a attiré l'attention d'observateurs de partout dans le monde puisque la mise à l'essai des mélanges de biodiesel à des températures aussi froides que celles de l'hiver 2003 constituait une première mondiale. Les retombées économiques de ce projet sont imminentes et des signes concrets de la part d'utilisateurs de véhicules lourds en milieu urbain indiquent une conversion prochaine au carburant biodiesel (B20: mélange de 20 % de bio et 80 % de pétro). De plus, une première usine de production de ce combustible au Canada est à l'étude pour la région de Montréal. En effet, le fournisseur du biodiesel dans le projet envisage sérieusement une production sur une base continue.

Un projet-pilote de formation à l'intention des camionneurs forestiers est en cours de réalisation. Près d'une centaine d'entre eux ont déjà bénéficié de cette formation. L'objectif initial était de former 30 chauffeurs.

Dans le cadre du Plan d'action québécois 2000-2002 sur les changements climatiques, l'Agence a été mandatée pour réaliser une directive visant à améliorer de 20% l'efficacité énergétique du parc automobile gouvernemental. Cette amélioration doit se traduire par une réduction équivalente de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre. En décembre 2002, l'Agence a fourni aux ministères et organismes une première version du projet de directive pour fin de commentaires. Le document final, sous forme de guide, devrait être disponible à l'automne 2003 et contiendra des mesures de sensibilisation à la conduite plus efficace qui seront valables pour tous les utilisateurs.

2e objectif

Diffuser et renforcer l'expertise québécoise en efficacité énergétique sur les marchés étrangers

a) Affaires internationales

La stratégie d'action internationale de l'Agence a comme objectif principal de générer des retombées économiques pour le Québec en appuyant le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique sur les marchés étrangers. L'Agence compte aussi valoriser son rôle d'antenne afin de capter l'ensemble des avancées tant administratives que technologiques en matière de maîtrise de l'énergie (MDE).

Plusieurs occasions d'affaires se dessinent avec l'arrivée du Protocole de Kyoto. L'Agence tente, à l'aide de son réseau de contacts élargi, de permettre à l'économie du Québec d'en bénéficier. Notamment, l'Agence a maintenu ses relations avec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie ainsi qu'avec l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie en supportant certaines activités de promotion et en poursuivant ses ententes de collaboration et d'échanges de connaissances.

Maintes activités initiées l'an dernier arrivent maintenant en phase de réalisation, telle la Stratégie d'atténuation des gaz à effet de serre en Tunisie. D'autres ont évolué de sorte que les ententes de collaboration sont signées et se situent en phase de recherche de financement, tel le projet de mise à niveau de l'éclairage public pour la municipalité de Santiago au Chili. De même, des actions conjointes avec la Ville de Québec se sont poursuivies dans le cadre du projet de Centre municipal en efficacité énergétique à Xi'an en Chine. Il est également important de souligner l'établissement d'un premier contact avec l'Indian Renewable Energy Development Agency par la participation de l'Agence à la réalisation d'une publication politico-technique destinée à la promotion de la MDE en Inde.

De plus, en 2002-2003, l'Agence a réalisé une étude de marché afin de mieux saisir les occasions d'affaires sur le territoire nord-est américain. Elle s'est outillée pour cibler davantage ses actions en matière d'appui aux entreprises québécoises prêtes à l'exportation ou ayant déjà des résultats sur les marchés étrangers.

ORIENTATION 3

CONSOLIDER LE PARTENARIAT AVEC LES MILIEUX RÉGIONAUX ET LOCAUX EN VUE DE PROMOUVOIR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

1er objectif

Soutenir les initiatives régionales et locales en faveur de l'efficacité énergétique

L'Agence a travaillé une fois de plus, en 2002-2003, au rayonnement de l'efficacité énergétique en région grâce aux programmes et aux activités qu'elle entreprend. Pour ce faire, elle s'appuie sur une collaboration efficace avec la Fédération des chambres de commerce du Québec et les dix-huit Forums efficacité énergétique. Ces derniers se révèlent de solides relayeurs auprès des gens d'affaires et de l'ensemble de la population du Québec.

L'Agence a aussi poursuivi ses objectifs en contribuant au développement de huit caravanes de l'efficacité énergétique, en collaboration avec le Réseau québécois des centres de formation en entreprise et récupération (CFER).

2e objectif

Accentuer les efforts de sensibilisation auprès de la clientèle municipale

Le conseil d'administration de l'Agence a entériné, en avril 2002, un plan d'action visant à accentuer la présence de l'Agence dans le secteur municipal ; en coordonnant ses activités avec celles de ses principaux partenaires. Ce plan comporte quatre axes d'intervention privilégiés soit : sensibiliser, former, soutenir et développer – rechercher.

Ce plan s'appuie principalement sur l'intervention en efficacité énergétique - volet bâtiments municipaux (PIEE-VBM) auquel s'ajoute le Programme d'intervention en réfrigération des arénas du Québec (PIRAQ). Ainsi, l'axe **sensibiliser** est orienté vers les élus municipaux. Dans un premier temps, le PIEE-VBM a été lancé lors des assises de mai 2002 de l'Union des municipalités du Québec. Par la suite, une tournée auprès des élus de municipalités régionales de comté (MRC) et municipalités de plusieurs régions du Québec a été entreprise par des représentants de l'Agence.

Ces rencontres visaient à faire connaître l'Agence et ses programmes en utilisant systématiquement les résultats de l'enquête de 2001 pour présenter aux élus municipaux le portrait énergétique de leur région administrative. Cette tournée s'est tenue dans les régions suivantes : Bois-Francs, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie, Chaudière-Appalaches, Montréal, Charlevoix, Abitibi-Témiscamingue, Saguenay et Lac-Saint-Jean.

Le succès de ces visites de sensibilisation a eu un impact direct sur les activités **soutenir** du plan d'action. Le PIEE-VBM a connu une pénétration supérieure aux objectifs initiaux qui visaient l'adhésion d'environ 40 municipalités afin de réaliser des études de caractérisation sur 160 bâtiments. De mai à décembre 2002, des équipes de stagiaires ont participé à la caractérisation de 236 bâtiments municipaux. Une firme de consultants a été engagée afin de procéder à la caractérisation d'environ 20 bâtiments des municipalités et des MRC du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

À ce jour, 33 municipalités et 11 MRC ont adhéré au programme. Ainsi, en tenant compte des municipalités comprises dans les MRC ainsi que des villes fusionnées, à l'exception de Québec et Montréal considérés comme une seule municipalité, le programme regroupe actuellement 158 municipalités ou arrondissements. L'adhésion des municipalités de 10 000 à 50 000 habitants, qui constitue la cible prioritaire du programme, a été lente au départ mais semble se confirmer depuis janvier 2003. Ainsi au 31 mars 2003, on y comptait 10 des 15 plus importantes municipalités du Québec.

Lors de la remise des rapports de caractérisation et du rapport synthèse, les autorités municipales se voient offrir diverses avenues d'intervention : le statu quo, la rénovation énergétique (une contribution maximale de 10 000 $ par municipalité ou arrondissement) ou encore une aide financière pour des études de faisabilité en efficacité énergétique.

Parallèlement aux activités du PIEE-VBM, le Programme d'intervention en réfrigération dans les arénas du Québec (PIRAQ) a poursuivi ses activités. Des projets de démonstration sont présentement en cours au nouvel aréna de Val-des-Monts, au Colisée des Bois-Francs et à l'aréna de Amqui. L'Agence a apporté son aide financière pour la réalisation d'un logiciel de modélisation d'arénas et aussi pour la réalisation d'études de faisabilité. Le PIRAQ a permis la réalisation de 21 études de faisabilité ; plus de 29 autres sont présentement en cours.

Le contact avec les autorités municipales et les responsables opérationnels a permis de confirmer l'importance du volet **former**. L'Agence a participé à la réalisation de dix fiches techniques sur la gestion de l'énergie dans les arénas et de douze fiches sur diverses problématiques énergétiques du secteur municipal. De plus, des discussions sont en cours, avec diverses organisations du milieu, afin d'offrir des cours sur l'aspect énergétique de la gestion de l'eau. Finalement, afin d'appuyer davantage le programme, un cours sur la compréhension de la facture d'énergie est maintenant disponible.

L'aspect énergétique de la gestion de l'eau a été la principale action de l'axe **développer – rechercher**. Un projet de partenariat avec la ville de Trois-Rivières est actuellement en analyse. De même, un cours sur la gestion énergétique de l'eau a été élaboré. Les visites de caractérisation ont aussi permis d'identifier une problématique spécifique aux casernes de pompiers et aux garages de travaux publics.

La mise en place du Programme d'intervention en efficacité énergétique – volet bâtiments municipaux s'est effectuée grâce aux contributions financières de Hydro-Québec et de la Société en commandite Gaz Métropolitain.

ORIENTATION 4

CONCEVOIR ET OFFRIR DES PRODUITS ET DES SERVICES DE QUALITÉ, ET CONSOLIDER LE SAVOIR-FAIRE DE L'AGENCE

1er objectif

Poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à l'efficacité énergétique et faciliter son utilisation

Dans le but de permettre une analyse exhaustive des mesures d'efficacité énergétique mises en place, l'Agence a poursuivi en 2002-2003 ses travaux d'évaluation et de suivi en regard de ses indicateurs et des potentiels qui s'y rattachent.

Les travaux sur le potentiel d'économie d'énergie électrique des secteurs commercial et institutionnel ont été réalisés en collaboration avec Hydro-Québec. Les mesures touchant une meilleure gestion des systèmes de CVC (chauffage, ventilation, climatisation) offrent le plus grand potentiel d'économie. Les mesures concernant l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments existants ne constituent pas un élément significatif du potentiel, comparativement à ce que l'on retrouve dans le secteur résidentiel.

L'éclairage présente également une capacité d'économie d'énergie importante. Cependant, en raison de l'efficacité déjà élevée des appareils d'éclairage offerts sur le marché, les gains dans ce domaine sont plus importants dans l'optimisation de la puissance et de son contrôle.

Finalement, la force motrice pour le pompage, la ventilation et la réfrigération représente un dernier élément où la capacité d'économie d'énergie est significative. Cela repose sur trois blocs importants :

- l'optimisation des systèmes de pompage (minimisation de la taille des pompes et des moteurs), ainsi que l'utilisation de systèmes à débit variable ;
- l'optimisation de même type sur la ventilation, ainsi que l'utilisation de systèmes à débit variable (bien que l'implantation de ces mesures soit plus difficile) ;
- la réduction de la consommation des compresseurs de réfrigération pour les supermarchés, les arénas et les petits commerces de détail en alimentation.

La collaboration avec la chaire en économique de l'énergie électrique de l'Université Laval a pour objet d'analyser le rôle de l'efficacité énergétique dans l'évolution de la consommation d'énergie au Québec. Les travaux ont porté sur l'énergie utilisée pour le chauffage des locaux dans le secteur résidentiel et sur les indicateurs d'intensité énergétique dans le secteur industriel.

Des stages en éco-efficacité énergétique, de concert avec le ministère de l'Environnement, le ministère du Développement économique et régional, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et l'Institut de la statistique du Québec, ont été offerts. Ces stages interministériels en éco-efficacité consistaient à développer des indicateurs de productivité et de performance aux plans énergétique et environnemental pour les secteurs manufacturiers du Québec. Ces indicateurs avaient pour but de qualifier la compétitivité des entreprises du Québec par rapport à leurs concurrentes canadiennes et étrangères en matière d'éco-efficacité. Compte tenu des résultats probants de la première phase du projet, la phase 2 a permis d'ajouter l'indicateur des émissions de gaz à effet de serre.

Enfin, l'Agence a poursuivi ses objectifs de collecte de données afin de dresser les bilans énergétiques des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Les différents intervenants au dossier ont transmis, à l'automne 2002, l'information nécessaire à la production du bilan 2000-2002.

2e objectif

Maintenir et renforcer les façons de faire et l'expertise de l'équipe

L'Agence a affirmé de nouveau sa détermination à fournir à sa clientèle un service de qualité. En 2002-2003, l'accréditation ISO 9001 de l'Agence a été reconduite. Elle s'est assurée ainsi que les produits et services fournis sont conformes à toutes les exigences spécifiées au préalable. L'Agence a aussi adopté une procédure de gestion des plaintes. Toujours dans un souci d'amélioration continue, l'Agence s'est dotée d'outils en vue de mieux apprécier les efforts mis en place en vue d'une gestion axée sur les résultats. Ce faisant, pour les produits et services destinés à sa clientèle, l'Agence a mis en place des indicateurs de suivi basés sur les cibles du plan de développement. Enfin, un plan annuel de formation du personnel, approprié aux besoins de l'Agence a été approuvé par la direction. Tout le personnel de l'Agence participe à des activités de formation en vue de développer de nouvelles habiletés et d'approfondir les connaissances sur différentes thématiques liées à l'efficacité énergétique.

Le Centre canadien d'efficacité énergétique a produit, au cours de l'année 2002-2003, sa quatrième évaluation annuelle des efforts des gouvernements du Canada afin d'améliorer la gestion de l'énergie. Une fois de plus, le Québec, grâce aux réalisations de l'Agence de l'efficacité énergétique et de ses partenaires, a obtenu la première place, ex-æquo avec le Yukon. Le Québec est considéré par le Centre comme un leader en matière d'efficacité énergétique au Canada en raison des ressources importantes qu'il alloue en regard des stratégies, des programmes et interventions, et des normes qu'il met en place. Les résultats de l'évaluation soulignent enfin que le travail exemplaire de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec résulte de ses interventions ciblées. Voici le sommaire des résultats au cours des quatre dernières années : « B » en 1999, « B+ » en 2000, « A- » en 2001 et « A » en 2002.

TROISIÈME PARTIE

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE L'AGENCE

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - NOVOCLIMAT[MC]

Orientation stratégique — Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie

Objectif — Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, y compris les flottes de véhicules

Indicateur	Résultat (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Maisons Novoclimat[MC] dûment inscrites	114	245

Le concept, après quatre années d'existence et une lente progression, a réellement connu un essor au cours des derniers mois. La cible cumulative était de 500 maisons inscrites à l'hiver 2003. En date du 31 mars 2003, 412 maisons étaient inscrites, ce qui correspond à 84 % de la cible atteinte.

Encore cette année, l'analyse de la progression des maisons inscrites permet de constater que le nombre d'inscriptions a plus que doublé, passant de 114 à 245. Les résultats sont le fruit d'efforts soutenus en promotion et en représentation auprès des entrepreneurs. Une entreprise spécialisée en construction de maisons usinées a même modifié ses méthodes de fabrication et d'assemblage de façon à augmenter la performance énergétique de son produit. Sur les 412 maisons inscrites, 74 sont des maisons usinées.

Le Groupe Sélect regroupant essentiellement des entreprises qui ont fait de Novoclimat[MC] leur standard de construction compte maintenant 19 membres. Ce groupe devrait avoir, à plus ou moins long terme, un effet d'entraînement au sein de l'industrie de la construction.

L'Office de l'efficacité énergétique s'est associée à l'Agence, tout comme Hydro-Québec et la Société d'habitation du Québec, pour permettre l'ajout d'une option R-2000 au concept Novoclimat[MC].

Inscription de maisons Novoclimat[MC]
Total au 31 mars 2003 : 412

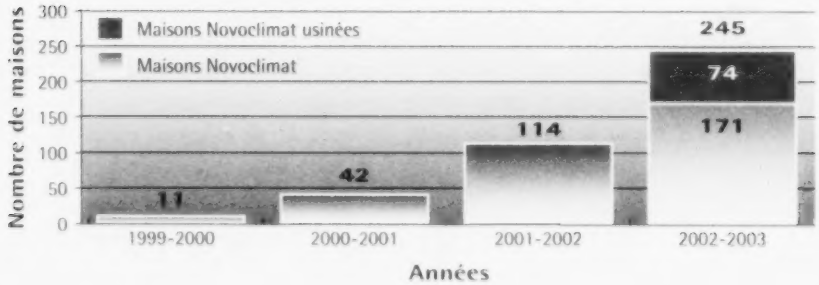

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - INSPECTION ÉNERGÉTIQUE

Orientation stratégique	Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie
Objectif	Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, y compris les flottes de véhicules

Indicateur	Résultat (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Habitations ayant fait l'objet d'une inspection énergétique	880	1 046

Après quatre ans d'existence, le service d'inspection énergétique pour les maisons existantes n'a cessé d'affirmer sa popularité. En effet, le nombre d'inspections énergétiques a augmenté de façon importante depuis son lancement en 1999, passant de 404 inspections à 1 046. En plus des efforts de promotion accrus de l'Agence, les grands froids de cet hiver de même que les séances de télémarketing de la Société en commandite Gaz Métropolitain ont contribué à cette hausse des demandes.

Pour 2002-2003, l'objectif de 2 500 inspections s'est avéré être trop optimiste. Deux hypothèses ont été retenues pour expliquer cet écart. D'une part, l'Agence a surestimé l'intérêt du consommateur à investir dans l'inspection énergétique. D'autre part, le nombre d'inspecteurs formés et qualifiés, pour répondre aux demandes des consommateurs, était limité.

Pour atteindre les objectifs fixés au cours des années à venir, l'Agence devra faire connaître davantage le service et mettre plus d'efforts pour rejoindre la clientèle.

Réalisation d'inspections énergétiques au cours de l'année 2002-2003

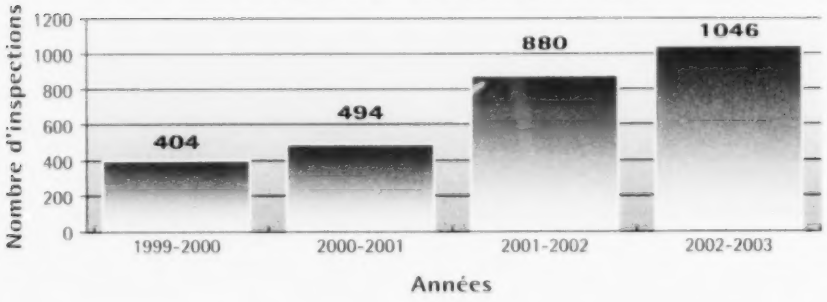

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE L'AGENCE

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - NOVOCLIMAT^MC

Orientation stratégique

Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie

Objectif

Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, y compris les flottes de véhicules

Indicateur	Résultat (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Maisons Novoclimat^MC dûment inscrites	114	245

Le concept, après quatre années d'existence et une lente progression, a réellement connu un essor au cours des derniers mois. La cible cumulative était de 500 maisons inscrites à l'hiver 2003. En date du 31 mars 2003, 412 maisons étaient inscrites, ce qui correspond à 84 % de la cible atteinte.

Encore cette année, l'analyse de la progression des maisons inscrites permet de constater que le nombre d'inscriptions a plus que doublé, passant de 114 à 245. Les résultats sont le fruit d'efforts soutenus en promotion et en représentation auprès des entrepreneurs. Une entreprise spécialisée en construction de maisons usinées a même modifié ses méthodes de fabrication et d'assemblage de façon à augmenter la performance énergétique de son produit. Sur les 412 maisons inscrites, 74 sont des maisons usinées.

Le Groupe Select regroupant essentiellement des entreprises qui ont fait de Novoclimat^MC leur standard de construction compte maintenant 19 membres. Ce groupe devrait avoir, à plus ou moins long terme, un effet d'entraînement au sein de l'industrie de la construction.

L'Office de l'efficacité énergétique s'est associée à l'Agence, tout comme Hydro-Québec et la Société d'habitation du Québec, pour permettre l'ajout d'une option R-2000 au concept Novoclimat^MC.

Inscription de maisons Novoclimat^MC
Total au 31 mars 2003 : 412

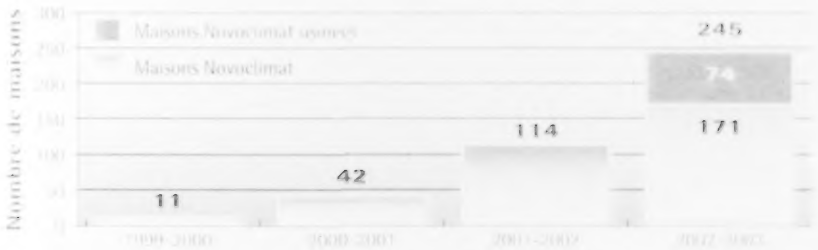

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - INSPECTION ÉNERGÉTIQUE

Orientation stratégique

Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie

Objectif

Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, y compris les flottes de véhicules

Indicateur	Résultat (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Habitations ayant fait l'objet d'une inspection énergétique	880	1 046

Après quatre ans d'existence, le service d'inspection énergétique pour les maisons existantes n'a cessé d'affirmer sa popularité. En effet, le nombre d'inspections énergétiques a augmenté de façon importante depuis son lancement en 1999, passant de 404 inspections à 1 046. En plus des efforts de promotion accrus de l'Agence, les grands froids de cet hiver de même que les séances de télémarketing de la Société en commandite Gaz Métropolitain ont contribué à cette hausse des demandes.

Pour 2002-2003, l'objectif de 2 500 inspections s'est avéré être trop optimiste. Deux hypothèses ont été retenues pour expliquer cet écart. D'une part, l'Agence a surestimé l'intérêt du consommateur à investir dans l'inspection énergétique. D'autre part, le nombre d'inspecteurs formés et qualifiés, pour répondre aux demandes des consommateurs, était limité.

Pour atteindre les objectifs fixés au cours des années à venir, l'Agence devra faire connaître davantage le service et mettre plus d'efforts pour rejoindre la clientèle.

Réalisation d'inspections énergétiques
au cours de l'année 2002-2003

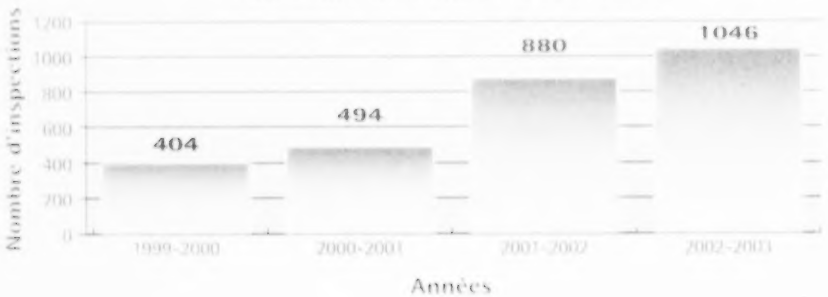

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – INSTITUTIONNEL

Orientation stratégique : Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie

Objectif : Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, y compris les flottes de véhicules

Indicateur	Résultat (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Réalisation d'études de faisabilité et d'analyses énergétiques depuis la création du programme en avril 1999 ;	485	562
D'ici 2005, favoriser l'implantation de projets en efficacité énergétique dans des complexes immobiliers dont la facture annuelle d'énergie est de plus de 1 M$;	5	11
D'ici 2005, favoriser l'implantation de projets en efficacité énergétique dans des complexes immobiliers dont la facture annuelle d'énergie se situe entre 100 k$ et 1 M$.	20	20

La cible énergétique visée, résultant de la production d'études de faisabilité financées par l'Agence, n'est pas atteinte. Cela s'explique par un plus petit nombre de bâtiments étudiés que prévu. Le nombre de dossiers traités (35) est pourtant équivalent à celui des années précédentes sauf que le nombre de bâtiments reliés à ces dossiers a diminué. Des efforts davantage ciblés auprès des gestionnaires seront déployés pour engendrer le démarrage de projets regroupant un plus grand nombre de bâtiments, particulièrement en ce qui a trait aux Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et aux commissions scolaires.

Le nombre de projets initiés en 2002-2003 dépasse la cible établie jusqu'en 2005. De plus, ce nombre est minimal puisqu'il correspond seulement aux projets majeurs pour lesquels l'Office de l'efficacité énergétique s'est engagée à financer une partie des coûts des travaux.

Évolution du nombre de bâtiments

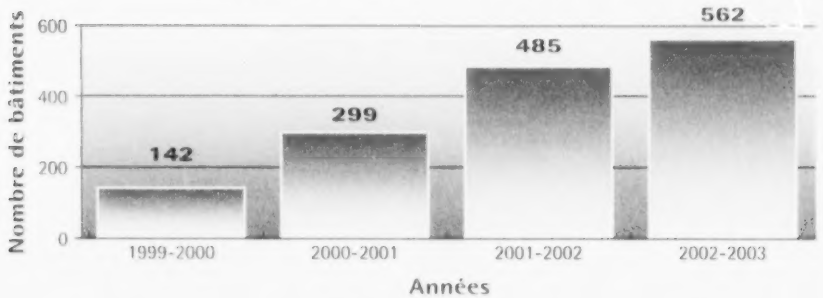

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – MÉNAGES À BUDGET MODESTE

Orientation stratégique	Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie
Objectif	Inciter à la modification des habitudes de consommation énergétique

Indicateur	Résultat (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Nombre de visites réalisées pour les ménages à budget modeste	4 916	3 959

L'Agence s'était fixé, dans le cadre du Programme d'intervention destiné aux ménages à budget modeste, un objectif de 4 000 visites. Un total de 3 959 visites ont été effectuées entre les mois de septembre 2002 et mars 2003 afin d'offrir des conseils personnalisés et de réaliser des travaux mineurs touchant l'efficacité énergétique. La cible a donc été atteinte.

Le tableau 1 présente les résultats obtenus depuis le lancement du programme en 1999. Au 31 mars 2003, on comptait 15 475 visites effectuées. Le tableau 2, pour sa part, trace le profil de la clientèle desservie jusqu'à ce jour.

Tableau 1
Réalisation de visites

Ménages à budget modeste	Total
Nombre de visites en 1999-2000	2 240
Nombre de visites en 2000-2001	4 360
Nombre de visites en 2001-2002	4 916
Nombre de visites en 2002-2003	3 959
Total	15 475

Tableau 2
Profil de la clientèle desservie

Répartition	Visites totales au 31 mars 2003	Occupants par ménage	0 – 17 ans %	18 – 55 ans %	Plus de 55 ans %	Propriétaire %	Locataire %
Total du programme	15 475	2,40	29,5	56,4	12,3	31,8	68,2
Grands centres	7 200	2,27	24,8	63,0	7,8	12,5	87,5
Régions	8 275	2,52	32,8	51,7	15,6	49,7	50,3
Moyenne du Québec	–	2,43	21,7	56,8	21,7	56,5	43,5

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – INSTITUTIONNEL

Orientation stratégique

Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie

Objectif

Améliorer la performance énergétique des habitations, des bâtiments, des procédés et des équipements, y compris les flottes de véhicules

Indicateur	Résultat (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Réalisation d'études de faisabilité et d'analyses énergétiques depuis la création du programme en avril 1999 ;	485	562
D'ici 2005, favoriser l'implantation de projets en efficacité énergétique dans des complexes immobiliers dont la facture annuelle d'énergie est de plus de 1 M$;	5	11
D'ici 2005, favoriser l'implantation de projets en efficacité énergétique dans des complexes immobiliers dont la facture annuelle d'énergie se situe entre 100 k$ et 1 M$.	20	20

La cible énergétique visée, résultant de la production d'études de faisabilité financées par l'Agence, n'est pas atteinte. Cela s'explique par un plus petit nombre de bâtiments étudiés que prévu. Le nombre de dossiers traités (351) est pourtant équivalent à celui des années précédentes sauf que le nombre de bâtiments reliés à ces dossiers a diminué. Des efforts davantage ciblés auprès des gestionnaires seront déployés pour engendrer le démarrage de projets regroupant un plus grand nombre de bâtiments, particulièrement en ce qui a trait aux Centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et aux commissions scolaires.

Le nombre de projets initiés en 2002-2003 dépasse la cible établie jusqu'en 2006. De plus, ce nombre est minimal puisqu'il correspond seulement aux projets majeurs pour lesquels l'Office de l'efficacité énergétique s'est engagée à financer une partie des coûts des travaux.

Évolution du nombre de bâtiments

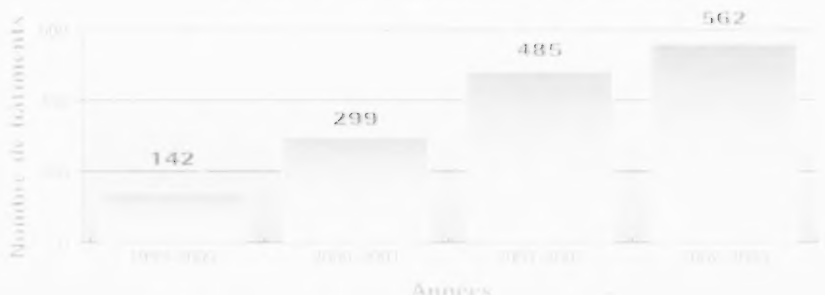

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – MÉNAGES À BUDGET MODESTE

Orientation stratégique Contribuer au développement économique en incitant la clientèle à mieux utiliser l'énergie

Objectif Inciter à la modification des habitudes de consommation énergétique

Indicateur	Résultat (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Nombre de visites réalisées pour les ménages à budget modeste	4 916	3 959

L'Agence s'était fixé, dans le cadre du Programme d'intervention destiné aux ménages à budget modeste, un objectif de 4 000 visites. Un total de 3 959 visites ont été effectuées entre les mois de septembre 2002 et mars 2003 afin d'offrir des conseils personnalisés et de réaliser des travaux mineurs touchant l'efficacité énergétique. La cible a donc été atteinte.

Le tableau 1 présente les résultats obtenus depuis le lancement du programme en 1999. Au 31 mars 2003, on comptait 15 475 visites effectuées. Le tableau 2, pour sa part, trace le profil de la clientèle desservie jusqu'à ce jour.

Tableau 1
Réalisation de visites

Ménages à budget modeste	Total
Nombre de visites en 1999-2000	2 240
Nombre de visites en 2000-2001	4 360
Nombre de visites en 2001-2002	4 916
Nombre de visites en 2002-2003	3 959
Total	15 475

Tableau 2
Profil de la clientèle desservie

Répartition	Visites totales au 31 mars 2003	Occupants par ménage	0 – 17 ans %	18 – 55 ans %	Plus de 55 ans %	Propriétaire %	Locataire %
Total du programme	15 475	2,40	29,5	56,4	12,3	31,8	68,2
Grands centres	7 200	2,27	24,8	63,0	7,8	12,5	87,5
Régions	8 275	2,52	32,8	51,7	15,6	49,7	50,3
Moyenne du Québec	–	2,43	21,7	56,8	21,7	56,5	43,5

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - MUNICIPAL

Orientation stratégique	Consolider le partenariat avec les milieux régionaux et locaux en vue de promouvoir l'efficacité énergétique
Objectif	Accentuer les efforts de sensibilisation auprès de la clientèle municipale

Indicateur	Résultat (2002-2003)
Accompagner les municipalités volontaires dans une démarche en efficacité énergétique	Mise en place d'un plan d'action municipal Lancement et réalisation du PIEE-VBM 11 MRC inscrites; 158 municipalités et arrondissements ; 236 bâtiments caractérisés ; plus de 150 rapports produits;
Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sectoriel	1 article dans Maîtrise de l'énergie (AQME) 1 article dans Forum, 2 articles dans Urba et dans Municipalité. Des encarts publicitaires ont aussi été publiés dans les mêmes revues. 1 publireportage (100,000 exemplaires) dans Les Affaires Distribution de 3 000 dépliants (Énerguide et Novoclimat^MC) dans le bulletin municipal de Bécancour Forum Efficacité Énergétique, Villes et villages en santé, Tournées des élus dans 10 régions, Colloque de la section Québec de l'AAQ; 1 communiqué auprès de 33 médias dans les MRC inscrites au programme.
Programme d'intervention dans les arénas	Rédaction et publication d'un dépliant sur le PIEE-VBM; 21 arénas 1 projet (Amqui) 1,9 GWh éq.

Les objectifs initiaux du Programme d'intervention en efficacité énergétique - volet bâtiments municipaux (PIEE-VBM) ont été largement dépassés en cette première année d'existence. Le nombre de municipalités et d'arrondissements inscrits est d'environ 4 fois la cible. Au 31 mars, les visites de caractérisation étaient de 236 alors que la cible totale était de 160 bâtiments. Une grande part de cette réussite provient de la tournée auprès des élus et de l'intérêt technique sur la caractérisation du parc de bâtiments. Des outils de communication supplémentaires ont été produits : des fiches techniques sur différents thèmes en efficacité énergétique intéressant les municipalités, un guide sur la mise en place des recommandations découlant d'études de faisabilité ainsi qu'un cours sur la gestion énergétique de l'eau potable et de l'éclairage.

L'appui au Programme d'intervention en réfrigération des arénas du Québec s'est fait par le biais d'un stand de l'Agence au congrès annuel de l'Association des arénas du Québec (AAQ), d'une conférence présentée au colloque de l'AAQ-région de Québec, de l'envoi de 300 DVD sur le projet de l'Aréna de Val-des-Monts ainsi que d'une publication de 8 fiches techniques sur la gestion de l'énergie.

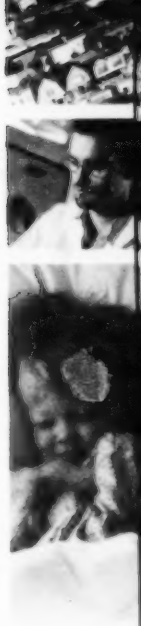

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS
PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Volet projets de démonstration

Orientation stratégique	**Favoriser le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique et appuyer son rayonnement**	
Objectifs	Commercial	Soutenir la conception de produits éconergétiques.
	Industriel	Soutenir la recherche et le développement portant sur des technologies et des procédées industriels plus performants.
	Institutionnel	Soutenir la recherche et le développement portant sur l'utilisation d'équipements plus performants.
	Transport	Soutenir la recherche et le développement portant sur les carburants alternatifs et le stockage thermique.

Indicateur	Résultat (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Nombre total de projets de démonstration	**36**	**45**
Nombre de nouveaux projets	26	25
Nombre de projets initiés les années antérieures	10	20
Répartition des projets par clientèle		
Commerciale	5	9
Grand public	1	1
Industrielle	18	22
Institutionnelle	5	7
Transport	7	6

Le Programme de promotion de l'efficacité énergétique est un programme qui permet d'appuyer divers projets et activités visant à promouvoir l'efficacité énergétique. Ce programme est le résultat de la fusion de deux programmes administrés par l'Agence, soit le Programme en efficacité énergétique et le Programme des activités de partenariat.

Par son Programme de promotion de l'efficacité énergétique – volet projets de démonstration, l'Agence apporte une aide financière et professionnelle à des projets ou à des activités qui permettent d'améliorer les connaissances et le savoir-faire, de stimuler l'industrie de l'efficacité énergétique au Québec ou d'appuyer le rayonnement de cette industrie à l'étranger.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS - MUNICIPAL

Orientation stratégique

Consolider le partenariat avec les milieux régionaux et locaux en vue de promouvoir l'efficacité énergétique

Objectif

Accentuer les efforts de sensibilisation auprès de la clientèle municipale

Indicateur	Résultat (2002-2003)
Accompagner les municipalités volontaires dans une démarche en efficacité énergétique	Mise en place d'un plan d'action municipal Lancement et réalisation du PIEE-VBM 11 MRC inscrites; 158 municipalités et arrondissements ; 236 bâtiments caractérisés ; plus de 150 rapports produits;
Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sectoriel	1 article dans Maîtrise de l'énergie (AQME) 1 article dans Forum, 2 articles dans Urba et dans Municipalité. Des encarts publicitaires ont aussi été publiés dans les mêmes revues. 1 publireportage (100,000 exemplaires) dans Les Affaires Distribution de 3 000 dépliants (Énerguide et Novoclimat^MD) dans le bulletin municipal de Becancour Forum Efficacité Énergétique, Villes et villages en santé, fournées des élus dans 10 régions, Colloque de la section Québec de l'AAQ; 1 communiqué auprès de 33 médias dans les MRC inscrites au programme.
Programme d'intervention dans les arénas	Rédaction et publication d'un dépliant sur le PIEE-VBM; 21 arénas 1 projet (Amqui) 1,9 GWh eq.

Les objectifs initiaux du Programme d'intervention en efficacité énergétique - volet bâtiments municipaux (PIEE-VBM) ont été largement dépassés en cette première année d'existence. Le nombre de municipalités et d'arrondissements inscrits est d'environ 4 fois la cible. Au 31 mars, les visites de caractérisation étaient de 236 alors que la cible totale était de 160 bâtiments. Une grande part de cette réussite provient de la tournée auprès des élus et de l'intérêt technique sur la caractérisation du parc de bâtiments. Des outils de communication supplémentaires ont été produits : des fiches techniques sur différents thèmes en efficacité énergétique intéressant les municipalités, un guide sur la mise en place des recommandations découlant d'études de faisabilité ainsi qu'un cours sur la gestion énergétique de l'eau potable et de l'éclairage.

L'appui au Programme d'intervention en réfrigération des arénas du Québec s'est fait par le biais d'un stand de l'Agence au congrès annuel de l'Association des arénas du Québec (AAQ), d'une conférence présentée au colloque de l'AAQ-région de Québec, de l'envoi de 300 DVD sur le projet de l'Arena de Val-des-Monts ainsi que d'une publication de 8 fiches techniques sur la gestion de l'énergie.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS
PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Volet projets de démonstration

Orientation stratégique

Favoriser le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique et appuyer son rayonnement

Objectifs

Commercial	Soutenir la conception de produits éconergétiques.
Industriel	Soutenir la recherche et le développement portant sur des technologies et des procédées industriels plus performants.
Institutionnel	Soutenir la recherche et le développement portant sur l'utilisation d'équipements plus performants.
Transport	Soutenir la recherche et le développement portant sur les carburants alternatifs et le stockage thermique.

Indicateur	Résultat (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Nombre total de projets de démonstration	36	45
Nombre de nouveaux projets	26	25
Nombre de projets initiés les années antérieures	10	20
Répartition des projets par clientèle		
Commerciale	5	9
Grand public	1	1
Industrielle	18	22
Institutionnelle	5	7
Transport	7	6

Le Programme de promotion de l'efficacité énergétique est un programme qui permet d'appuyer divers projets et activités visant à promouvoir l'efficacité énergétique. Ce programme est le résultat de la fusion de deux programmes administrés par l'Agence, soit le Programme en efficacité énergétique et le Programme des activités de partenariat.

Par son Programme de promotion de l'efficacité énergétique – volet projets de démonstration, l'Agence apporte une aide financière et professionnelle à des projets ou à des activités qui permettent d'améliorer les connaissances et le savoir-faire, de stimuler l'industrie de l'efficacité énergétique au Québec ou d'appuyer le rayonnement de cette industrie à l'étranger.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS
PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Volet ententes de partenariat

Orientation stratégique — Consolider le partenariat avec les milieux régionaux et locaux en vue de promouvoir l'efficacité énergétique

Objectif — Soutenir des initiatives régionales et locales en faveur de l'efficacité énergétique

Indicateur	Cible (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Nombre de total d'ententes de collaboration	**45**	**36**
Nombre de nouvelles ententes	21	18
Nombre d'ententes renouvelées	12	13
Nombre d'ententes initiées les années antérieures	12	5
Répartition des ententes de collaboration par clientèle		
Commerciale	10	3
Études spéciales	3	4
Grand public	21	10
Industrielle	2	5
Institutionnelle	4	9
Transport	3	3
Corporative	2	2

Le Programme de promotion de l'efficacité énergétique – volet ententes de collaboration permet de s'associer à divers organismes privés et publics pour la mise en œuvre de projets et d'activités visant à sensibiliser les différentes clientèles à l'efficacité énergétique. En soutenant financièrement et professionnellement des initiatives régionales, l'Agence bénéficie de l'effet multiplicateur pour rejoindre les clientèles sur l'ensemble du territoire québécois.

Dans le cadre de ce programme, l'Agence privilégie l'établissement de collaborations avec des associations sectorielles et des organismes communautaires qui se préoccupent d'efficacité énergétique.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS
PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
Volet ententes de partenariat

Orientation stratégique — Consolider le partenariat avec les milieux régionaux et locaux en vue de promouvoir l'efficacité énergétique

Objectif — Soutenir des initiatives régionales et locales en faveur de l'efficacité énergétique

Indicateur	Cible (2001-2002)	Résultat (2002-2003)
Nombre de total d'ententes de collaboration	45	36
Nombre de nouvelles ententes	21	18
Nombre d'ententes renouvelées	12	13
Nombre d'ententes initiées les années antérieures	12	5
Répartition des ententes de collaboration par clientèle		
Commerciale	10	3
Études spéciales	3	4
Grand public	21	10
Industrielle	2	5
Institutionnelle	4	9
Transport	3	3
Corporative	2	2

Le Programme de promotion de l'efficacité énergétique – volet ententes de collaboration permet de s'associer à divers organismes privés et publics pour la mise en œuvre de projets et d'activités visant à sensibiliser les différentes clientèles à l'efficacité énergétique. En soutenant financièrement et professionnellement des initiatives régionales, l'Agence bénéficie de l'effet multiplicateur pour rejoindre les clientèles sur l'ensemble du territoire québécois.

Dans le cadre de ce programme, l'Agence privilégie l'établissement de collaborations avec des associations sectorielles et des organismes communautaires qui se préoccupent d'efficacité énergétique.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

RAPPORT DE LA DIRECTION 38

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 39

ÉTATS FINANCIERS

- Revenus, dépenses et excédents 40
- Bilan 41
- Flux de trésorerie 42
- Notes complémentaires 43

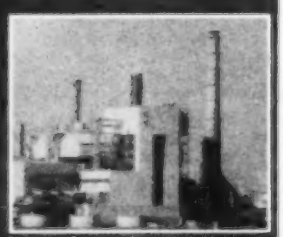

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

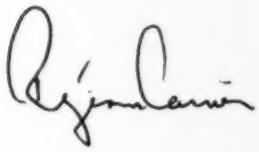

Réjean Carrier
Directeur général

Québec, le 10 juin 2003

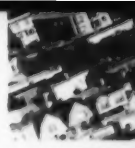

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2003, l'état des revenus et dépenses et de l'excédent ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

Doris Paradis

Doris Paradis, CA

Québec, le 10 juin 2003

L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
REVENUS		
Contribution du gouvernement du Québec	5 797 800 $	5 902 582 $
Contribution - Autres partenaires	1 992 914	507 756
Autres revenus	1 374	6 772
	7 792 088	6 417 110
DÉPENSES		
Subventions octroyées (note 3)	4 051 081	2 788 666
Commandites et représentation	468 868	282 991
Traitements et avantages sociaux	2 254 319	2 048 447
Honoraires professionnels et frais administratifs	268 443	390 461
Frais de communications	302 744	237 462
Formation	7 256	9 297
Loyer	121 476	118 821
Fournitures	56 514	75 146
Entretien et réparations	12 518	10 383
Prêts douteux	123 283	(34 025)
Amortissement des immobilisations	40 351	38 778
	7 706 853	5 966 427
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	85 235 $	450 683 $
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 390 815	940 132
EXCÉDENT À LA FIN	1 476 050 $	1 390 815 $

L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN

AU 31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu	2 229 155 $	2 264 797 $
Débiteurs	350	350
À reccevoir du ministère des Ressources naturelles	668 517	300 408
Prêts encaissables à court terme (note 4)	97 169	132 894
	2 995 191	2 698 449
Prêts (note 4)	389 905	291 904
Immobilisations (note 5)	95 234	79 954
	3 480 330 $	3 070 307 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	1 550 773 $	1 240 641 $
Revenus perçus d'avance	54 261	133 180
	1 605 034	1 373 821
Provision pour congés de maladie (note 9)	332 269	238 694
	1 937 303	1 612 515
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent	1 476 050	1 390 815
	1 543 027	1 457 792
	3 480 330 $	3 070 307 $

ENGAGEMENTS (note 7)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Johanne Desrochers

Pierre Martel

L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003

	2003	2002
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	85 235 $	450 683 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	40 351	38 778
Prêts douteux	123 283	(34 025)
	248 869	455 436
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
(Diminution) Augmentation du compte à recevoir du ministère des Ressources naturelles	(368 109)	85 759
Augmentation des créditeurs et frais courus	310 132	176 585
(Diminution) Augmentation des revenus perçus d'avance	(78 919)	64 304
Variation de la provision pour congés de maladie	93 575	(2 497)
	(43 321)	324 151
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	205 548	779 587
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts	(245 660)	(291 328)
Remboursement de prêts	60 101	53 440
Acquisitions d'immobilisations	(55 631)	(31 314)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(241 190)	(269 202)
(DIMINUTION) AUGMENTATION - À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	(35 642)	510 385
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU AU DÉBUT	2 264 797	1 754 412
À RECEVOIR DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU À LA FIN	2 229 155 $	2 264 797 $

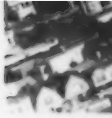

L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2003

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour objet, dans une perspective de développement durable, d'assurer la promotion de l'efficacité énergétique pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activités, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.Q. 1985, 5e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux dépenses lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il en est. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant que l'on est raisonnablement certain d'obtenir.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	20 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement spécialisé	10 %

Provision pour prêts douteux

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le prix du marché observable pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Flux de trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme espèces et quasi-espèces puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

3. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2003	2002
Entreprises et organismes d'État	84 621 $	104 198 $
Entreprises privées	575 130	370 379
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	234 892	119 250
Établissements de santé et de services sociaux	1 294 784	41 300
Organismes à but non lucratif du secteur privé	1 861 654	2 153 539
	4 051 081 $	2 788 666 $

4. PRÊTS

	2003	2002
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2004 à 2009	444 924 $	291 692 $
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	22 150	61 856
Prêt, sans intérêt, remboursable sur respect de conditions prévues à l'entente	20 000	71 250
	487 074	424 798
Prêts douteux		
Prêt, sans intérêt, remboursable en 2007	25 000	-
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	380 480	340 875
Prêts, sans intérêt, remboursables sur respect de conditions prévues aux ententes	31 393	42 000
	436 873	382 875
Provision pour prêts douteux	(436 873)	(382 875)
	-	-
	487 074	424 798
Prêts encaissables à court terme	97 169	132 894
	389 905 $	291 904 $

5. IMMOBILISATIONS

	2003			2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel roulant	73 700 $	57 126 $	16 574 $	27 051 $
Mobilier et équipement	19 797	18 841	956	3 892
Équipement informatique	148 607	111 228	37 379	49 011
Équipement spécialisé	40 664	339	40 325	-
	282 768 $	187 534 $	95 234 $	79 954 $

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2003	2002
Subventions octroyées	972 024 $	732 838 $
Fournisseurs	226 512	187 533
Traitements et avantages sociaux	93 505	64 118
Vacances	258 732	256 152
	1 550 773 $	1 240 641 $

7. ENGAGEMENTS

L'Agence s'est engagée à verser des subventions en vertu des programmes qu'elle administre. Les subventions octroyées sont toutefois conditionnelles aux crédits accordés par le Parlement. Le montant des engagements au 31 mars 2003 se répartit comme suit :

2004	1 171 849 $
2005	271 200
2006	15 000
	1 458 049 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 65 935 $ (2002 : 59 544 $). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2003	2002
Solde au début	238 694 $	241 191 $
Charge de l'exercice	132 019	31 567
Prestations versées au cours de l'exercice	(38 444)	(34 064)
Solde à la fin	332 269 $	238 694 $

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des prêts ne peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de prêts.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour préserver et renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, pour favoriser la transparence au sein des organismes et entreprises du gouvernement et pour responsabiliser les administrations et les administrateurs publics, le gouvernement adoptait en juin 1998, un *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

L'Agence étant un organisme public, les membres de son conseil d'administration, soit au moins sept membres et au plus dix, nommés par le gouvernement, ainsi que le directeur général de l'Agence qui en est membre d'office, sont ainsi soumis à ce règlement.

En complément à celui-ci, l'Agence doit se doter d'un Code d'éthique et de déontologie propre à ses activités et à sa mission. Elle y réaffirme les valeurs devant encadrer et guider les décisions de ses membres, identifie les principes à observer par ses administrateurs ainsi que les règles de déontologie qui leur sont applicables. Par ailleurs, le code d'éthique et de déontologie de l'Agence intègre les principaux articles du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Définition

1. Dans le présent document, est entendu par :

   - Règlement : le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.
   - Code : le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique.
   - Administrateur ou administrateur public : le membre du conseil d'administration de l'Agence de l'efficacité énergétique, y compris le directeur général.

Champs d'application

2. Le présent code s'applique à tous les membres du conseil d'administration, incluant le directeur général de l'Agence.

   Ceux-ci sont tenus de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le présent code, ainsi que ceux établis dans le « *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ». En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit des principes et des règles qui y sont véhiculés. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Valeurs et principes d'éthique

3. Conscient du pouvoir dont il est investi et de l'influence qu'il exerce en tant qu'administrateur de fonds publics, l'administrateur s'engage à promouvoir l'efficacité énergétique dans son ensemble d'une manière neutre et désintéressée. À cet égard, il reconnaît les intérêts des différents milieux mais favorise l'intérêt général.

4. L'administrateur fera preuve de la rigueur nécessaire dans l'ensemble de ses fonctions afin de permettre à l'Agence d'être la référence neutre et crédible en matière d'efficacité énergétique au Québec. L'administrateur mettra à profit sa compétence en utilisant ses connaissances et son expertise afin d'assurer une sélection judicieuse de projets et une évaluation rigoureuse de la mise en œuvre de programmes contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

5. L'administrateur doit agir avec honnêteté et ne pas accorder d'avantages ou de traitements privilégiés à un partenaire ou un client en échange de quelque distribution de faveurs que ce soit.

   Il ne doit utiliser, à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou d'en faire profiter un tiers, des informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

   Il ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

   Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

6. L'administrateur doit, en tout temps, faire preuve de réserve dans la divulgation d'information touchant les activités de l'Agence. Il est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue, notamment dans les dossiers présentés par les partenaires et les clients.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

7. L'administrateur privilégie le respect des ressources, tant humaines qu'environnementales, dans la réalisation de sa mission.

8. L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

9. Le directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Agence. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

10. L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.

11. Le président du conseil d'administration et le directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

12. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de l'Agence avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

13. Tout administrateur voulant se porter candidat à une charge élective doit en informer le conseil. Le président du conseil verra à ce que soient appliquées les règles attribuables au statut du membre telles que prévues au règlement.

Responsable de l'application

14. Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de l'Agence.

Mesures de prévention et processus disciplinaire

15. Chaque administrateur doit, sous peine de révocation, au début de son mandat ou à la suite de l'adoption du présent code et par la suite, s'il y a des modifications à sa situation, dénoncer à l'Agence tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'Agence, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur. Cette dénonciation s'effectue par écrit à l'aide du formulaire « Déclaration des intérêts des administrateurs de l'Agence de l'efficacité énergétique ».

16. L'administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Agence, s'abstient de participer aux délibérations et à la prise de décision de toute question relative à l'entreprise et se retire de la séance.

    Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

17. À son entrée en fonction ou à la suite de l'adoption du présent code, l'administrateur doit remplir et signer un formulaire indiquant sa connaissance du code d'éthique.

18. En cas de manquement au présent code, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité apte à agir en matière de mesures disciplinaires. Celles-ci seront appliquées conformément au règlement.

Exemples de situations de conflit d'intérêt

19. Abrogé

Administrateurs dont le mandat est terminé

20. L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures à l'Agence, ne doit divulguer aucune information confidentielle obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant l'Agence, ses clients et ses partenaires.

    Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Agence est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public. Par ailleurs, dans ces circonstances aucun administrateur ne peut traiter avec celui-ci dans l'année où il a quitté ses fonctions.

Agence de l'efficacité énergétique
Québec

Vous économisez. L'environnement y gagne aussi.